

Rapport de branche

ADPFA IDCC 1978

Fleuristes, Vente et Services des Animaux Familiers

Données 2020



Octobre 2021



Sommaire

Univers étudié et rappels méthodologiques	3
PARTIE 1 : DENOMBREMENT ET CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	7
CHAPITRE I : Dénombrement des entreprises	8
CHAPITRE II : Caractéristiques des entreprises	12
PARTIE 2 : EMPLOI	15
CHAPITRE I : Effectif employés	16
CHAPITRE II : Mouvements de personnel	38
PARTIE 3 : CONDITIONS DE TRAVAIL ET FORMATION	56
CHAPITRE I : Conditions de travail	57
CHAPITRE II : Formation professionnelle continue	60
PARTIE 4 : REMUNERATIONS	66
CHAPITRE I : Masse salariale brute	67
CHAPITRE II : Taux horaire brut de base	68
CHAPITRE III : Salaire annuel total	70
SYNTHESE	72

Cette sixième édition du rapport de la branche **Fleuristes, Vente et services des Animaux Familiers** propose un état des lieux à l'issue de l'année 2020, ce rapport de branche est structuré en quatre grandes parties :

1. Le dénombrement de la profession (dénombrement des entreprises et des salariés)

L'univers étudié couvre les entreprises de la branche employant **au moins un salarié présent au 31 décembre 2020**. Le dénombrement des structures de la profession se fait en effet au niveau de **l'entreprise (SIREN)** et non des points de vente ou des magasins. Exemple : un siège social d'une trentaine de magasins intégrés avec en moyenne 2 salariés compte pour une entreprise et 60 salariés dans les dénombrements de ce rapport de branche.

2. L'emploi

Deux notions bien distinctes sont analysées ici : **l'effectif physique au 31 décembre** et **les embauches et les départs** de l'année en cours. Exemple : un salarié effectuant un CDD du 5 au 20 juin ne figure pas dans l'effectif physique au 31 décembre mais dans les embauches et dans les départs de l'année.

3. Les conditions de travail et formation

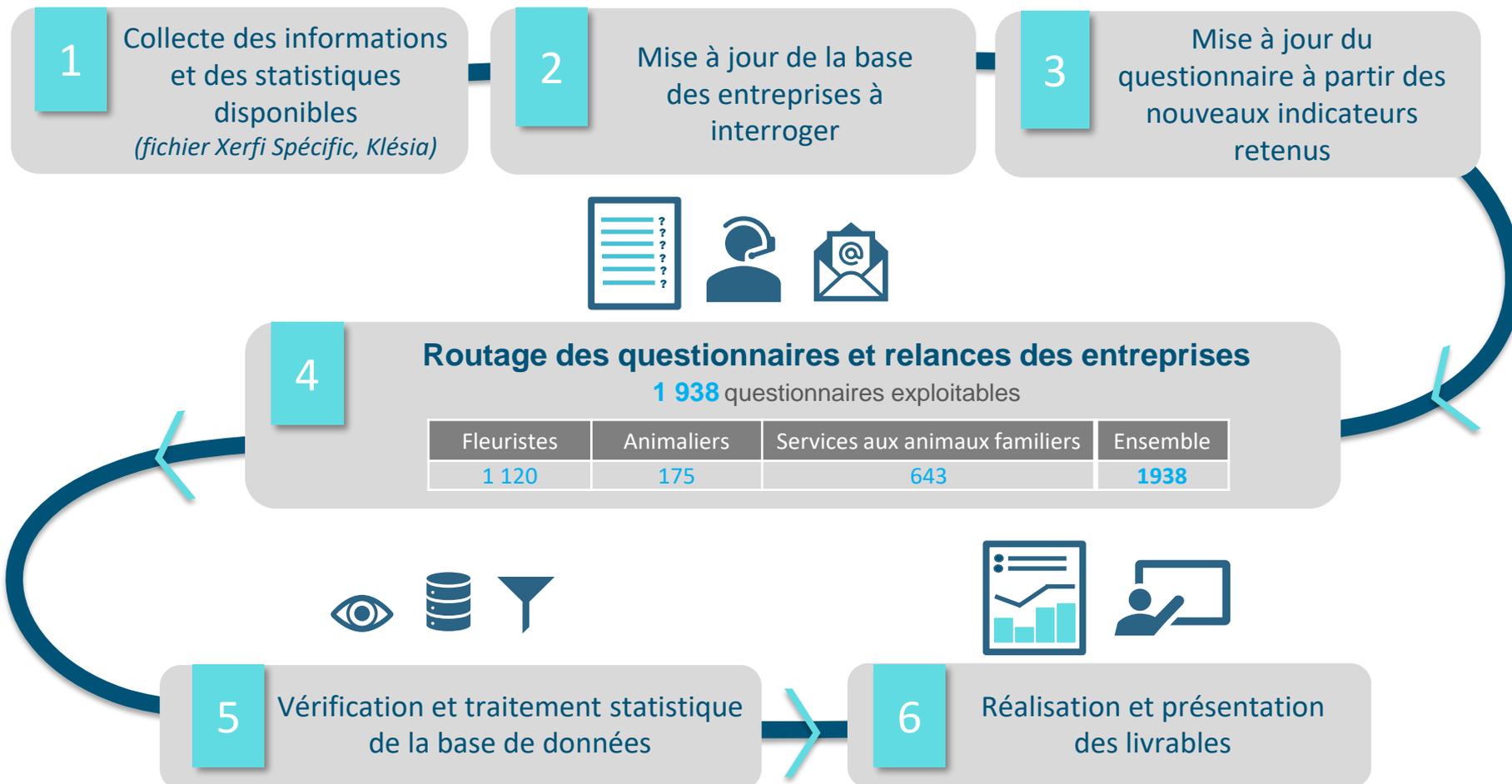
4. Les rémunérations (salaires)

Les résultats sont présentés selon les trois activités suivantes :

1 Les fleuristes

2 Les animaliers

3 Les services aux animaux
familiers



Rappels méthodologiques

Routage des questionnaires et relances téléphoniques

Le tableau ci-dessous détaille l'échantillon de questionnaires exploitables selon l'activité principale des entreprises.

Echantillon

	Fleuristes	Animaliers	Services aux animaux familiaux	Ensemble
Nombre de questionnaires	1 120	175	643	1 938
Taux de représentativité en termes d'entreprises	21,5 %	37 %	25 %	37,5 %
Taux de représentativité en termes de salariés	20 %	57 %	22 %	28 %
Rappel 2017 nombre de questionnaires	631	68	111	810

Rappels méthodologiques

Dénombrement

➔ Récupération des statistiques de **dénombrement KLESIA** (*date d'observation : 23 septembre 2021*)

Pour cette nouvelle édition du Rapport de branche, la méthodologie de dénombrement des entreprises et des salariés des métiers de la Vente et des Services des Animaux Familiers a de nouveau significativement évolué. En effet, **les données Klésia prises en compte les années précédentes sont désormais exclusivement exploitées pour la partie Fleuristes.**

Concernant **la partie Animaliers et Services aux animaux, la source de dénombrement utilisée est désormais le fichier de la profession constituée en 2020 par Xerfi Spécific.** Cette base de données de la profession est mise à jour lors de la phase d'interrogation du présent rapport de branche.

Ces évolutions méthodologiques aboutissent à une version plus complète et exhaustive de la branche mais interdisent l'interprétation des dénombrements d'entreprises et de salariés en évolution par rapport aux estimations des précédents rapports.

Traitement des informations et analyse des résultats

➔ Les estimations sont systématiquement représentatives de la profession définie par **les 8 204 entreprises** du secteur des **Fleuristes, de la Vente et des Services des Animaux Familiers** employant au moins un salarié présent au moins une journée au cours de l'exercice 2020.

➔ Les variables estimées ont en effet été repondérées selon le poids réel de chacune des trois activités suivantes (les Fleuristes, les Animaliers et les Services aux animaux familiers).

Partie 1. Dénombrement et caractéristiques des entreprises

Exercice 2020

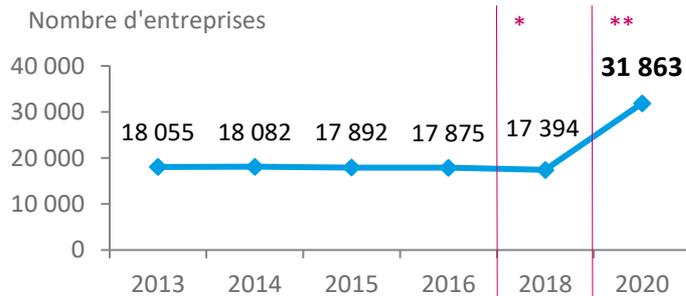
Entreprises employant au moins un salarié au 31 décembre

Dénombrement de l'ensemble des entreprises (y compris entreprises n'ayant aucun salarié)

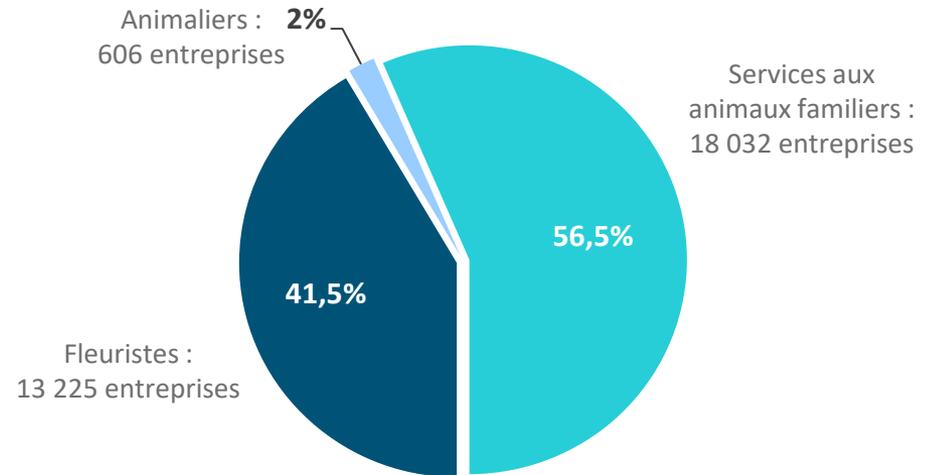
Selon la nouvelle méthodologie mise en place cette année pour les parties animaliers et services aux animaux familiers (cf. page 6 de ce rapport), la branche compte un total de 31 863 entreprises (y compris celles n'ayant aucun salarié) au 31 décembre 2020.

Les Services aux animaux familiers concentrent plus de la moitié des entreprises (56,5 %), les Fleuristes 41,5 %, et les Animaliers 2 %.

Nombre d'entreprises de la profession
(y compris celles n'ayant aucun salarié)



Répartition des 31 863 entreprises
selon les familles d'activités



Source : KLESIA / Xerfi Spécific

* Rupture de série : entreprises manquantes dans le fichier Klésia ajoutées au dénombrement

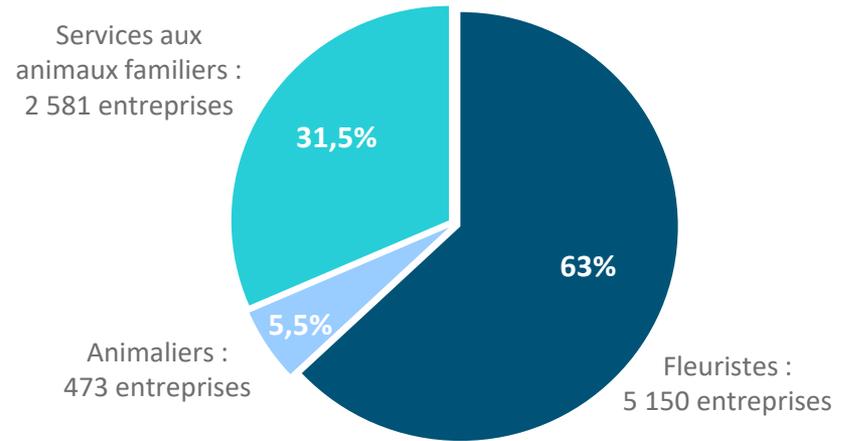
** Nouvelle méthodologie de dénombrement à partir du fichier Xerfi Spécific pour les parties Animaliers et Services aux animaux

Entreprises ayant au moins un salarié au 31 décembre

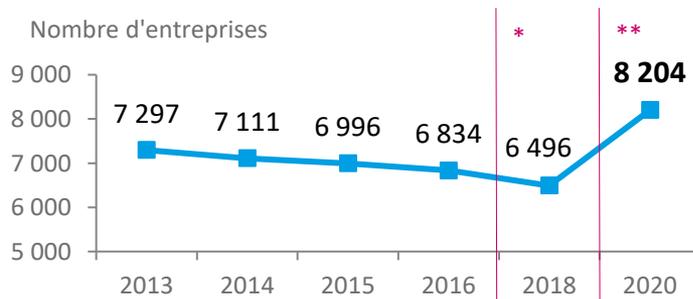
Selon la nouvelle méthodologie pour les parties animaliers et services aux animaux familiers, le nombre de structures d'au moins un salarié est de 8 204.

Les Services aux animaux familiers représentent moins d'un tiers des entreprises employant des salariés, signe de leur surreprésentation parmi les entreprises sans aucun salarié. Les Fleuristes concentrent quant à eux près des deux tiers des entreprises.

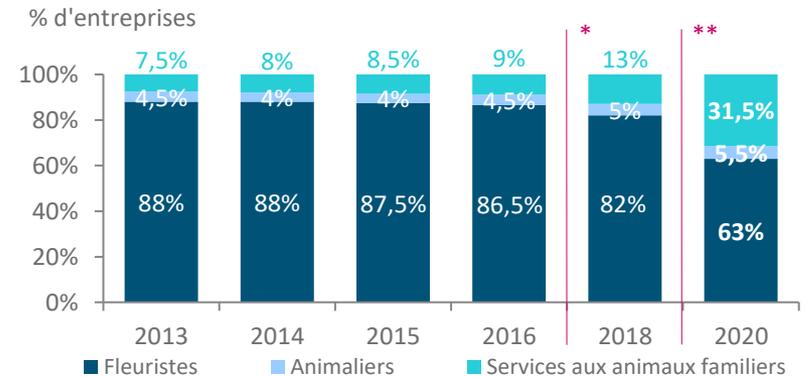
Répartition des 8 204 entreprises selon les familles d'activités



Nombre d'entreprises de la profession (avec salariés au 31/12)



Evolution 2013-2020



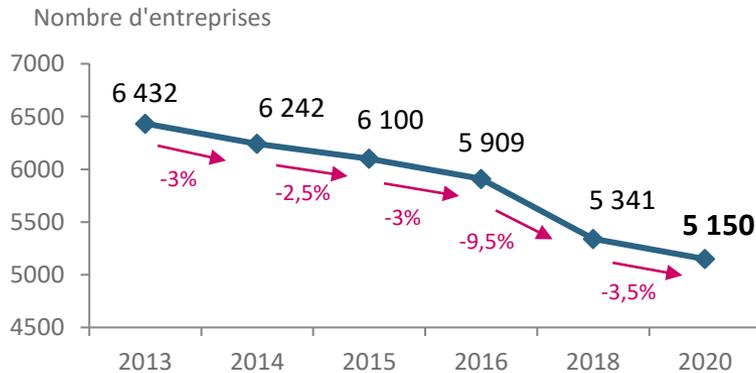
* Rupture de série : entreprises manquantes dans le fichier Klésia ajoutées au dénombrement

** Nouvelle méthodologie de dénombrement à partir du fichier Xerfi Spécific pour les parties Animaliers et Services aux animaux

Source : KLESIA / Xerfi Spécific

Comme depuis 2013, le nombre de fleuristes employant au moins un salarié continue à diminuer (- 3,5 %) pour atteindre 5 150 en 2020. Au total, la baisse est de 20 % depuis 2013. A deux ans d'intervalle, la structure du marché selon la taille des entreprises évolue légèrement. La part des structures de 1 à 2 salariés dépasse les deux tiers (68,5 %, + 3 points). Les entreprises employant 3 à 5 salariés représentent à présent moins du quart des entreprises (23,5 %).

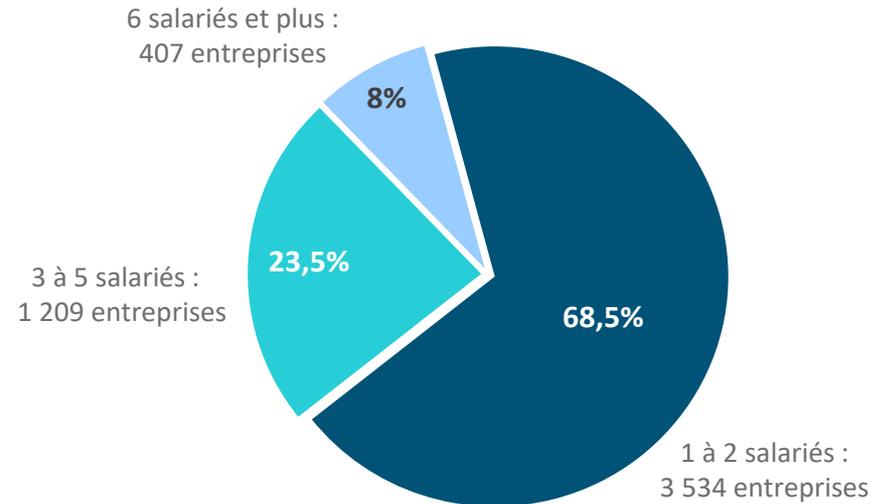
Les Fleuristes



Evolution 2020/2019

1 à 2 salariés	+ 0,5 %	↗
3 à 5 salariés	- 11 %	↘↘
6 salariés et plus	- 14 %	↘↘

Répartition des 5 150 Fleuristes selon leur taille



Evolution 2013-2020



Source : KLESIA

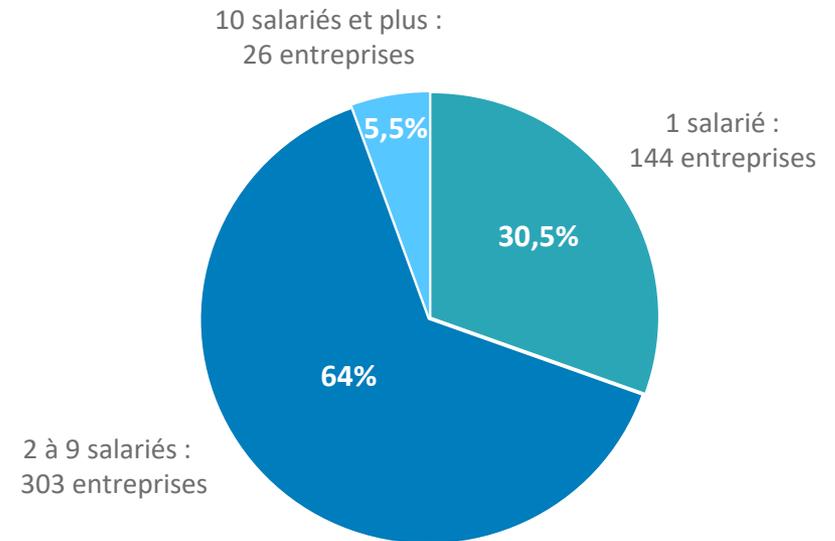
Selon la nouvelle méthodologie mise en place cette année (cf. page 6 de ce rapport), les Animaliers comptent 473 entreprises.

Les structures de 2 à 9 salariés représentent près des deux tiers des entreprises de la profession, et les entreprises de 1 salarié comptent pour un peu plus de 30 % des structures du secteur. Seules 26 entreprises emploient 10 salariés ou plus.

473 entreprises

dans le secteur des Animaliers

Répartition des 473 Animaliers selon leur taille



Source : Xerfi Spécific

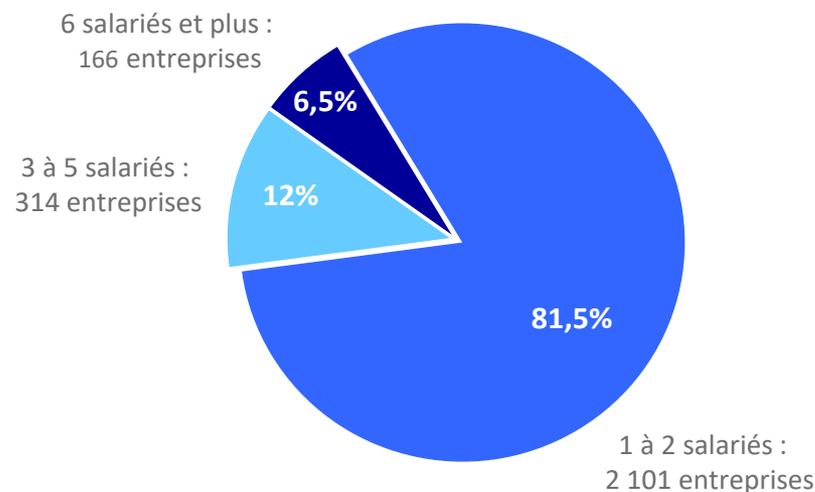
Selon la nouvelle méthodologie mise en place cette année (cf. page 6 de ce rapport), les Services aux animaux familiers comptent 2 581 entreprises.

Plus de 80 % des entreprises emploient 1 à 2 salariés, 12 % d'entre elles comptent 3 à 5 salariés, et 6,5 % ont 6 salariés ou plus.

2 581 entreprises

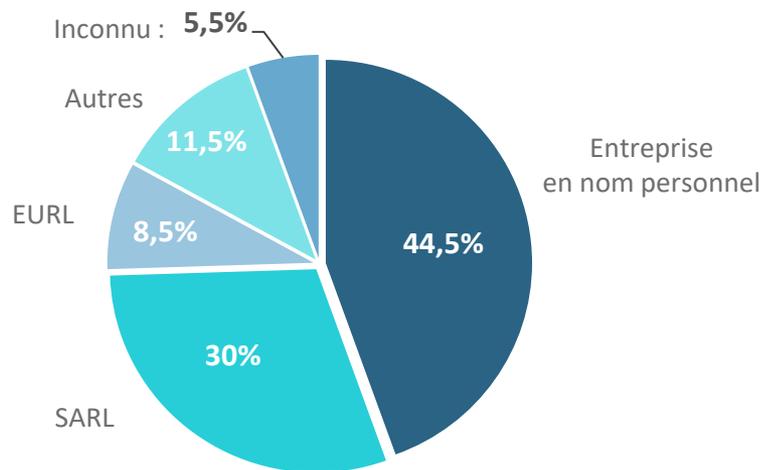
dans le secteur des
Services aux animaux familiers

Répartition des 2 581 Services aux animaux familiers selon leur taille



Source : Xerfi Spécific

Répartition des entreprises (y compris celles n'ayant aucun salarié, sur périmètre Klésia) selon leur statut juridique

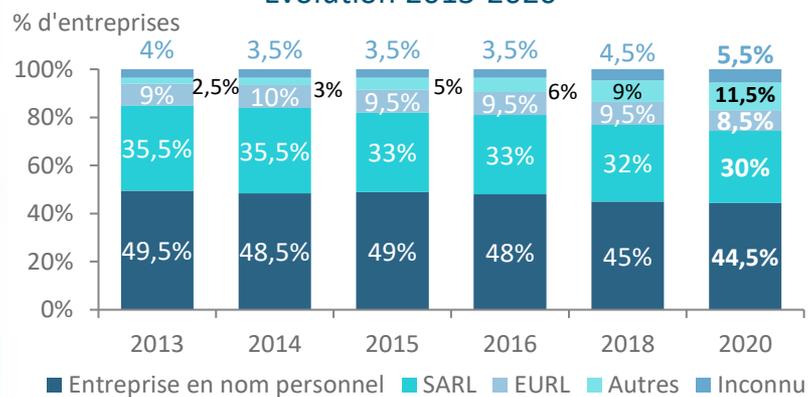


Parmi les différents statuts juridiques, l'entreprise en nom personnel est le statut le plus répandu (44,5 %), même si sa part diminue depuis plusieurs années (- 5 points par rapport à 2013). L'animalerie fait figure d'exception par rapport aux deux autres professions de la branche en ce qui concerne les SARL, qui représentent la moitié des entreprises dans cette activité.

Selon les familles d'activités

Statut	Fleuristes	Animaliers	Services aux animaux familiaux	Ensemble
Entreprise en nom personnel	46 %	18 %	46 %	44,5 %
SARL	33 %	50 %	20 %	30 %
EURL	10 %	12 %	5 %	8,5 %
Autres	9 %	17 %	16 %	11,5 %
Inconnu	2 %	3 %	13 %	5,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Evolution 2013-2020



Source : KLESIA / Xerfi Spécific

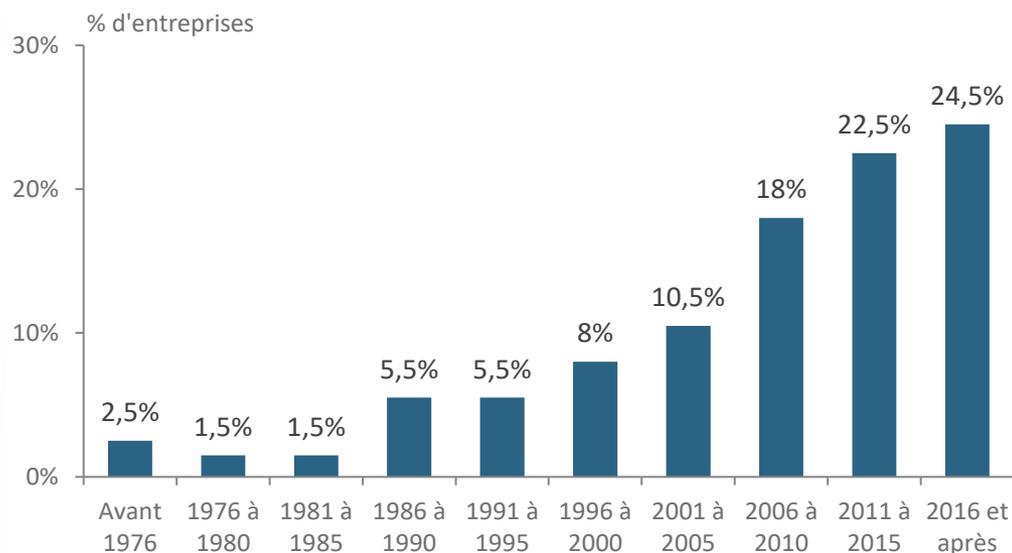
En 2020, l'âge moyen des entreprises de la profession diminue de 6 mois par rapport à 2018, à 13,5 ans. Près des deux tiers des entreprises ont moins de 15 ans d'ancienneté.

Les Fleuristes sont les entreprises ayant la moyenne d'âge la plus élevée (14,5 ans) devant les Services aux animaux familiaux (12 ans) et les Animaliers (11 ans).

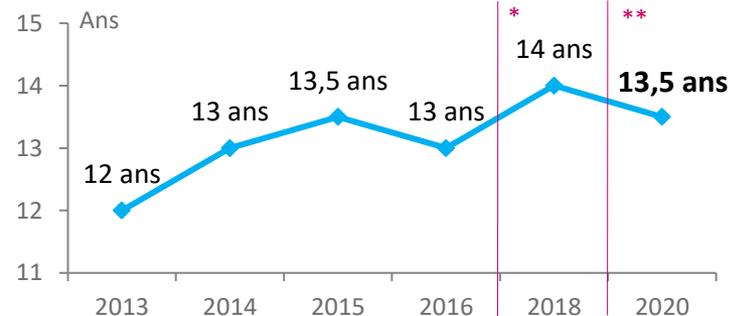
13,5 ans

Age moyen des entreprises

Répartition des entreprises selon leur date de création ou de reprise



Evolution 2013-2020



Selon les familles d'activités

Fleuristes	14,5 ans (14 ans)
Animaliers	11 ans (13,5 ans)
Services aux animaux familiaux	12 ans (15 ans)

* Rupture de série : entreprises manquantes dans le fichier Klésia ajoutées au dénombrement

** Nouvelle méthodologie de dénombrement à partir du fichier Xerfi Spécific pour les parties Animaliers et Services aux animaux

Figurent entre parenthèses les données 2018

Partie 2. Emploi

Exercice 2020

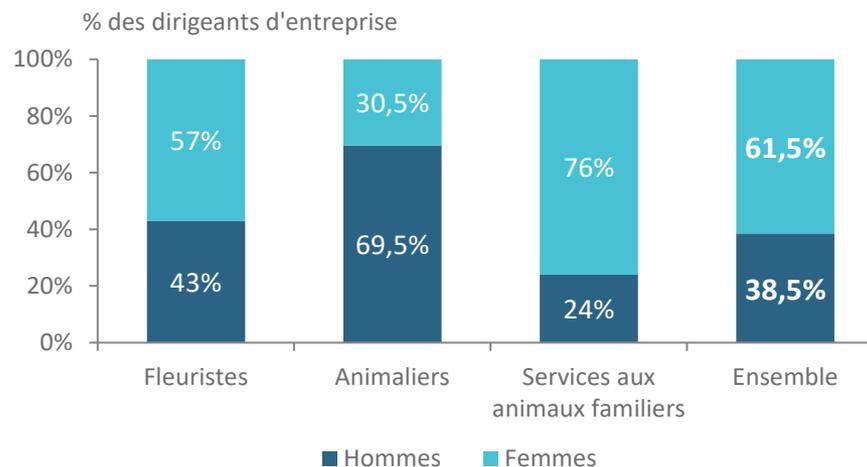
Entreprises employant au moins un salarié au 31 décembre

Au 31 décembre 2020, la profession recense 38,5 % d'hommes et 61,5 % de femmes chez les dirigeants d'entreprise. Les femmes représentent plus des trois quarts des dirigeants dans les Services aux animaux familiers et 57 % chez les fleuristes. Chez les Animaliers en revanche, les hommes dirigeants sont nettement majoritaires (69,5 %).

Répartition des dirigeants d'entreprise selon leur sexe en 2020



Détail selon les familles d'activités



L'âge moyen des dirigeants de la profession est de 46,5 ans en 2020.

Les hommes dirigeants d'entreprise sont en moyenne plus âgés d'un an et demi que les femmes (47,5 ans contre 46 ans).

46,5 ans

Age moyen des dirigeants d'entreprise

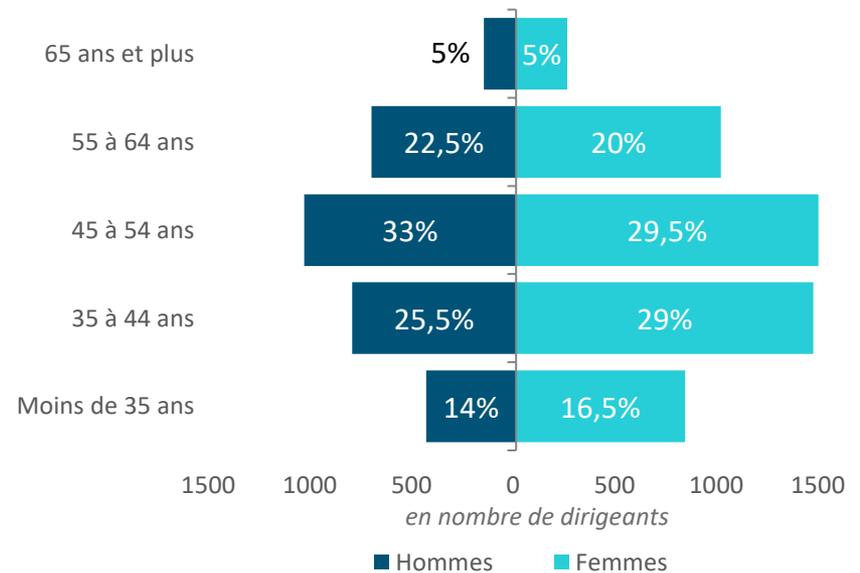


Moyenne : 47,5 ans

Moyenne : 46 ans

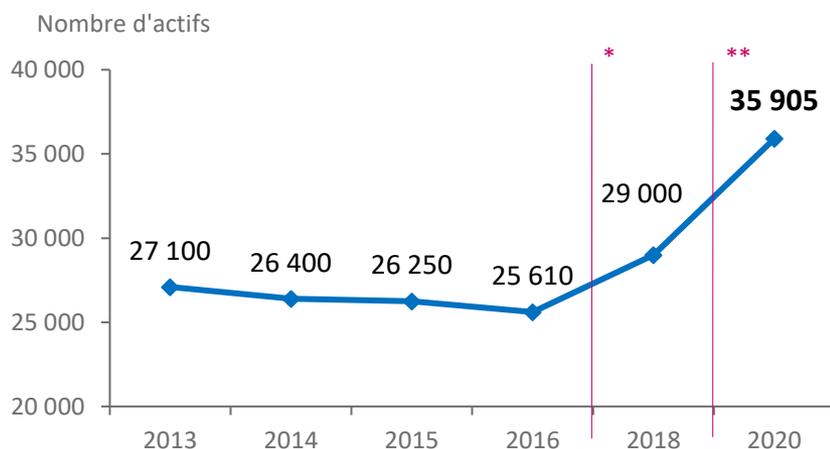
Selon les familles d'activités

Fleuristes	46,5 ans
Animaliers	47 ans
Services aux animaux familiaux	47 ans

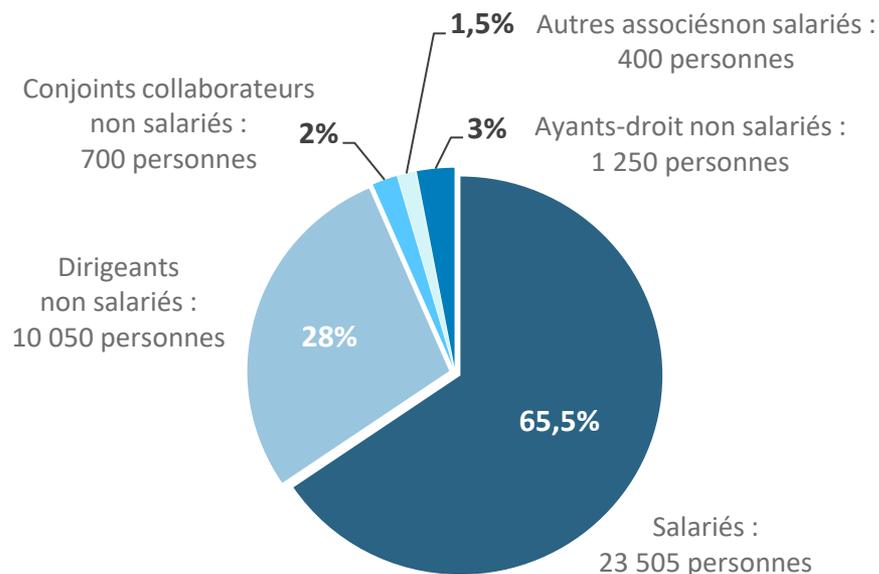


La branche compte 35 905 actifs au 31 décembre 2020 selon la nouvelle méthodologie mise en place cette année. Près des deux tiers des actifs sont des salariés, et plus d'un quart sont des dirigeants non salariés.

Effectifs actifs (non salariés + salariés) présents au 31 décembre



Répartition des actifs selon leur statut

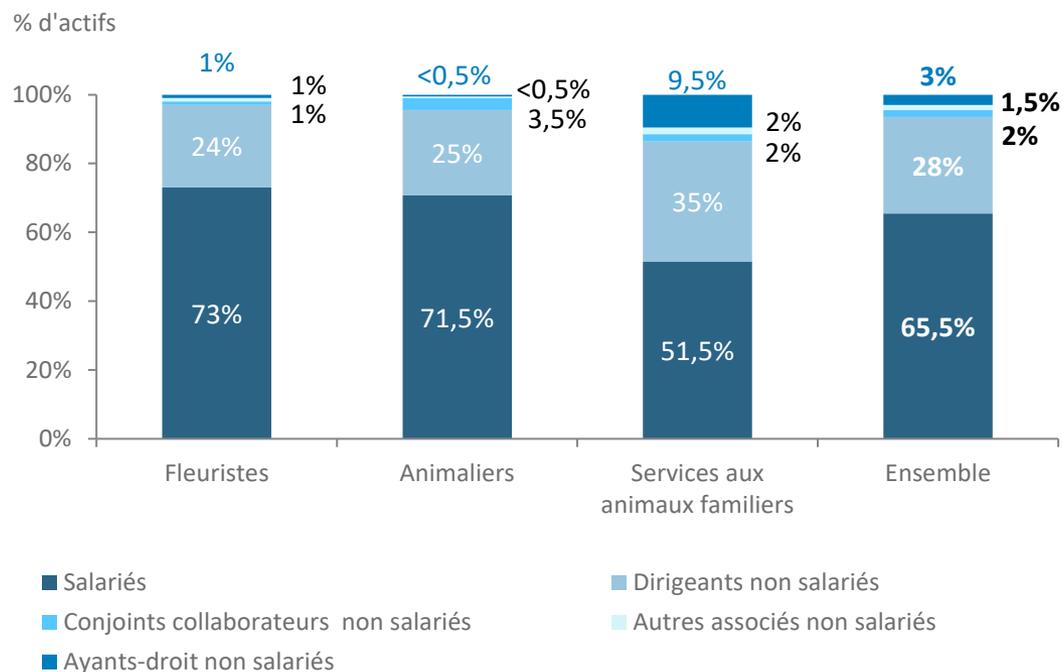


* Rupture de série : entreprises manquantes dans le fichier Klésia ajoutées au dénombrement

** Nouvelle méthodologie de dénombrement à partir du fichier Xerfi Spécific pour les parties Animaliers et Services aux animaux

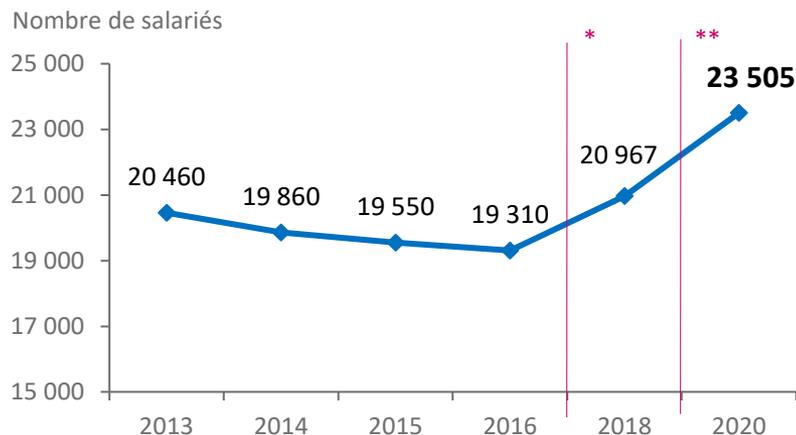
Les dirigeants non salariés sont plus nombreux dans les Services aux animaux familiers, où ils représentent 35 % des actifs. Dans les autres activités, le poids des salariés est plus important, approchant les 75 %.

Répartition des actifs selon leur statut



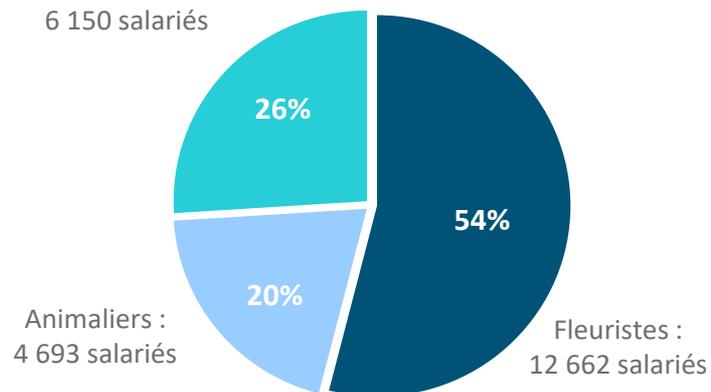
Selon la nouvelle méthodologie de dénombrement, la branche compte 23 505 salariés au 31 décembre 2020.

Effectifs salariés présents dans la profession au 31 décembre



Répartition des 23 505 salariés selon les familles d'activités

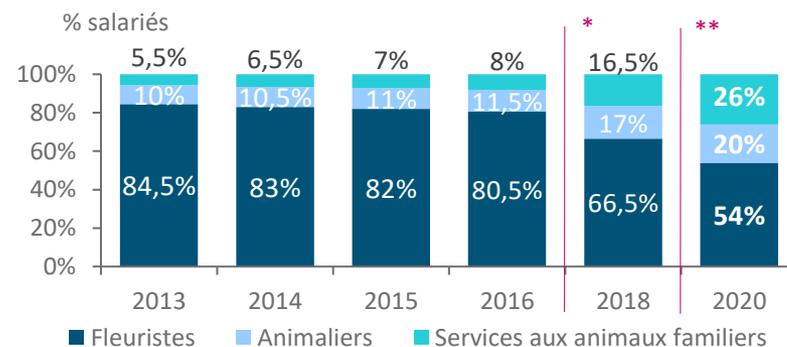
Services aux animaux familiers :
6 150 salariés



Nombre moyen de salariés par entreprise selon les familles d'activités

Fleuristes	2,5 sal. / ent.
Animaliers	9,9 sal. / ent.
Services aux animaux familiers	2,4 sal. / ent.

Evolution 2013-2020



* Rupture de série : entreprises manquantes dans le fichier Klésia ajoutées au dénombrement

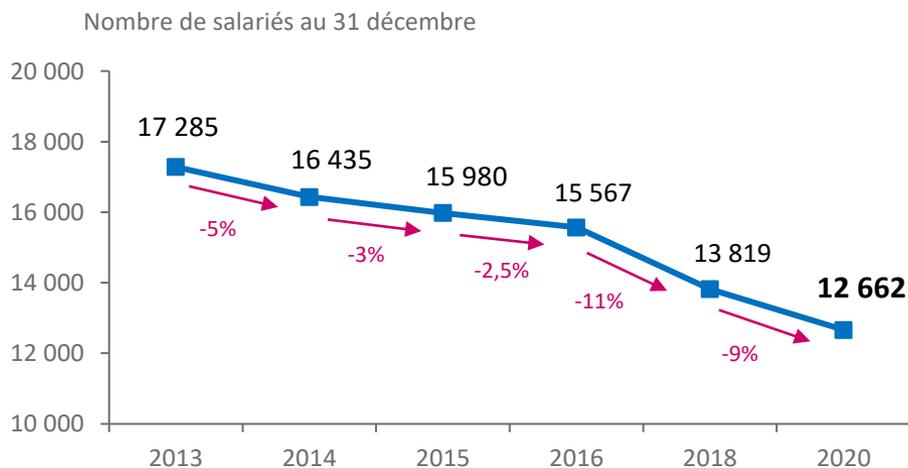
** Nouvelle méthodologie de dénombrement à partir du fichier Xerfi Spécific pour les parties Animaliers et Services aux animaux

Source : KLESIA / Xerfi Spécific

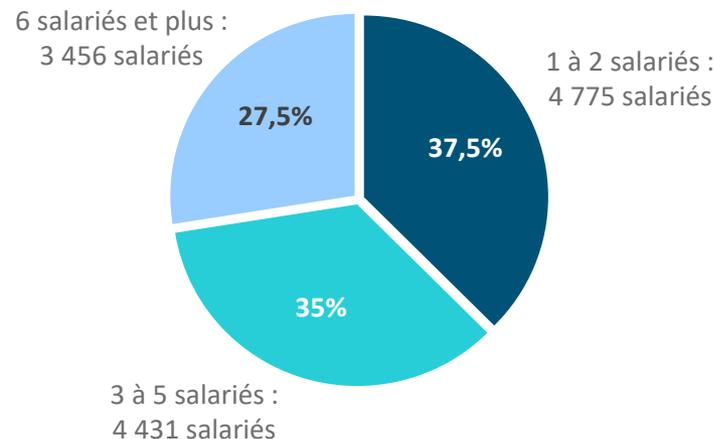
En 2020, les fleuristes comptent 12 662 salariés, soit une chute de 9 % par rapport à 2018. Au total, la profession a perdu plus d'un quart de ses effectifs salariés depuis 2013, soit près de 5 000 personnes.

La part des entreprises de 6 salariés et plus diminue de 2,5 points par rapport à 2018 (à 27,5 %) au profit des structures de 1 à 2 salariés (37,5 %, soit + 3 points).

Les Fleuristes



Répartition des 12 662 salariés selon la taille des entreprises



Source : KLESIA

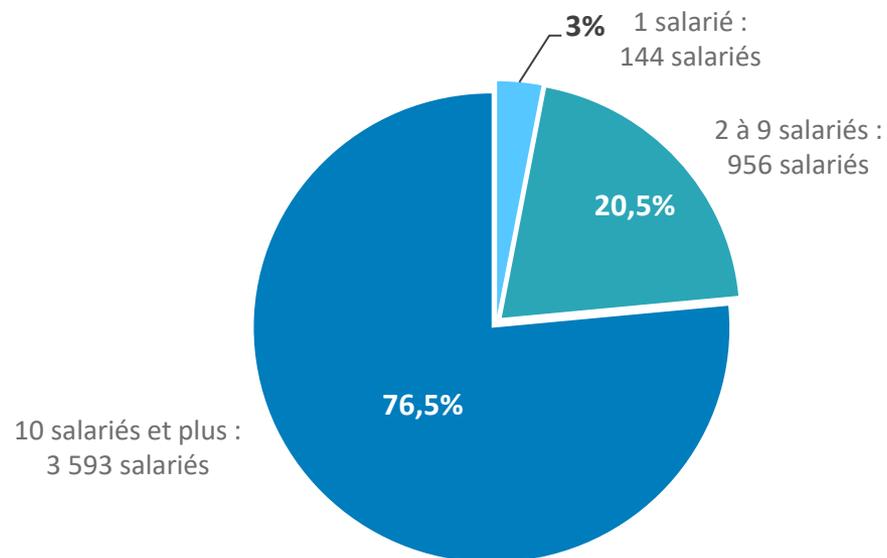
Selon la nouvelle méthodologie de dénombrement, le secteur des Animaliers compte 4 693 salariés au 31 décembre 2020.

Alors que la strate des 10 salariés et plus ne représente que 5,5 % des entreprises de la profession, elle comptabilise plus des trois quarts des salariés (76,5 %).

4 693 salariés

au 31 décembre 2020
dans le secteur des Animaliers

Répartition des 4 693 salariés
selon la taille des entreprises



Source : KLESIA / Xerfi Spécific

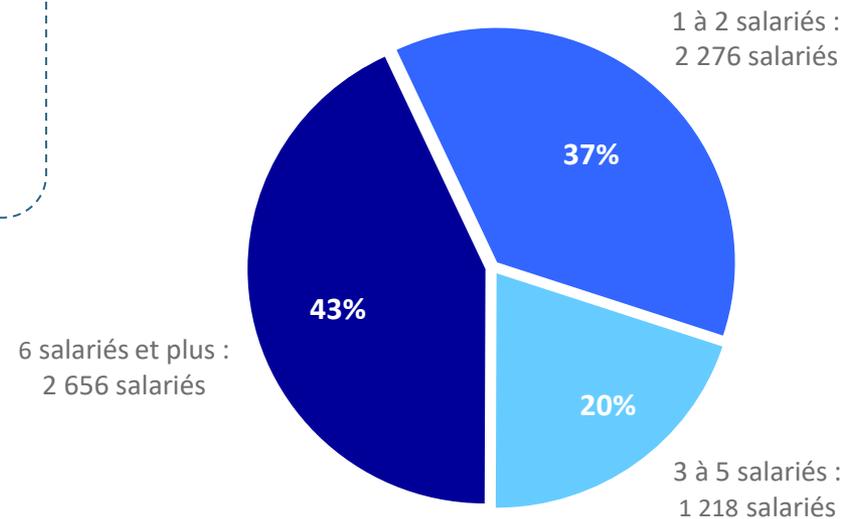
Selon la nouvelle méthodologie de dénombrement, le nombre de salariés au 31 décembre 2020 est de 6 150 dans le secteur des Services aux animaux familiers.

Alors que la strate des 6 salariés et plus ne représente que 6,5 % des entreprises de la profession, elle comptabilise 43 % des salariés.

6 150 salariés

au 31 décembre 2020 dans le secteur
des Services aux animaux familiers

Répartition des 6 150 salariés
selon la taille des entreprises



Source : KLESIA / Xerfi Spécific

Selon le sexe des salariés

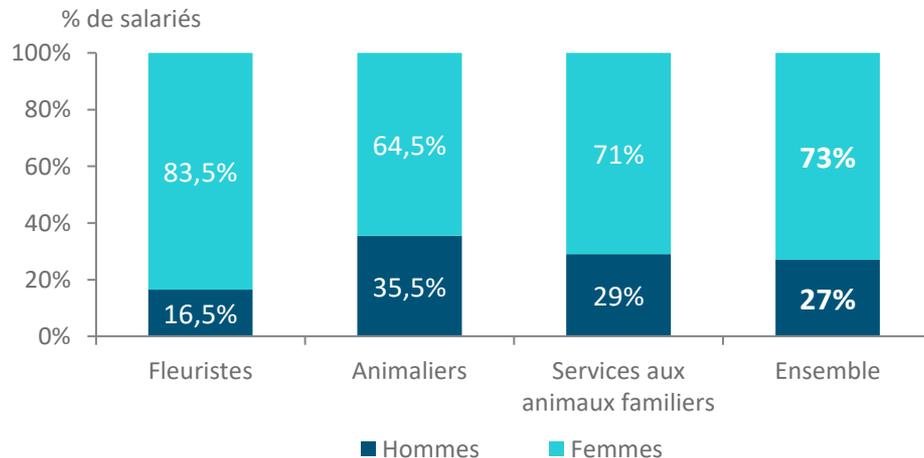
En 2020, près des trois quarts des salariés sont des femmes.

Les femmes salariées sont majoritaires dans toutes les activités de la branche, mais le déséquilibre est le plus important chez les Fleuristes (83,5 % de femmes), tandis que la répartition est plus équilibrée chez les Animaliers (64,5 % de femmes).

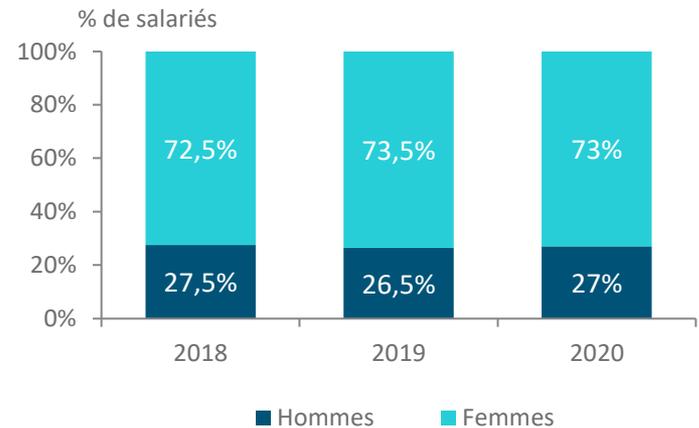
Répartition des salariés selon leur sexe



Détail selon les familles d'activités



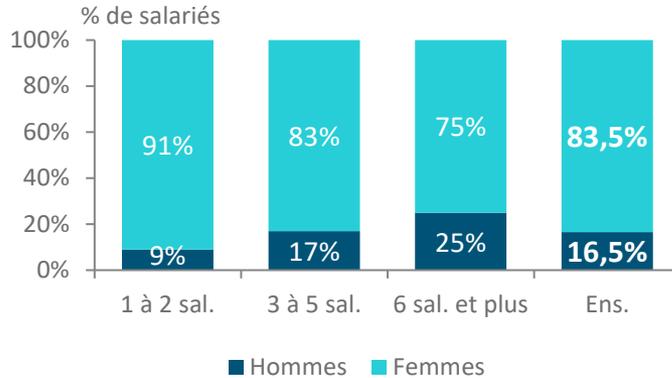
Evolution 2018 2020



Selon le sexe des salariés

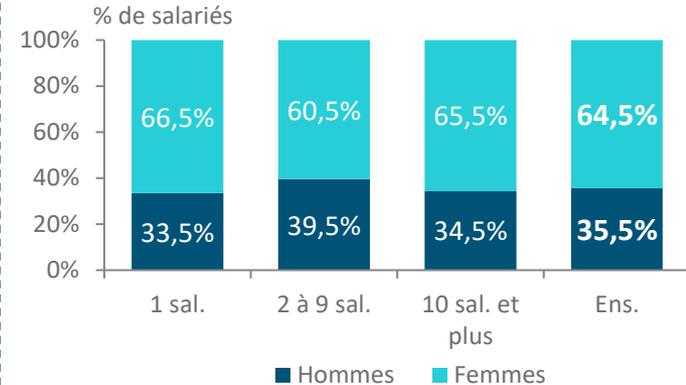
Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises



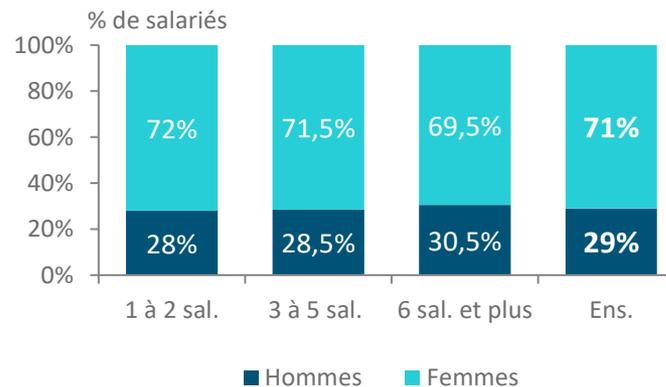
Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises



Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises



Selon l'âge des salariés

33,5 ans

Âge moyen des salariés

Selon les familles d'activités

Fleuristes	34,5 ans
Animaliers	31 ans
Services aux animaux familiaux	33 ans

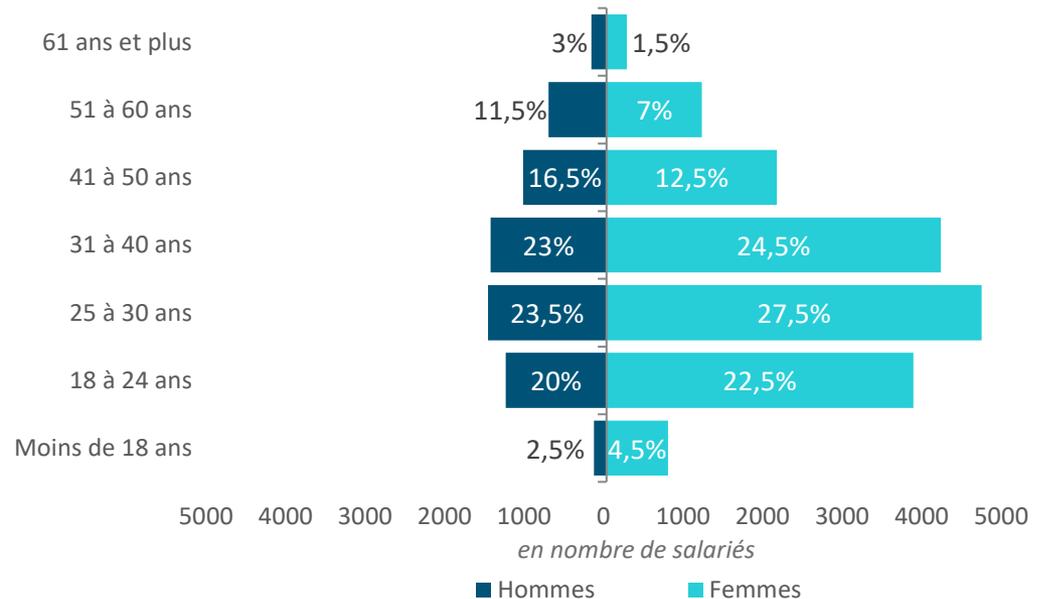
Répartition des salariés selon leur âge



Moyenne : 34,5 ans



Moyenne : 32 ans



Selon l'âge des salariés

Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises

→ 1 à 2 salariés	34 ans	} ENSEMBLE 34,5 ans
→ 3 à 5 salariés	34 ans	
→ 6 salariés et plus	35 ans	

Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises

→ 1 salarié	35 ans	} ENSEMBLE 31 ans
→ 2 à 9 salariés	30 ans	
→ 10 salariés et plus	31 ans	

Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises

→ 1 à 2 salariés	33,5 ans	} ENSEMBLE 33 ans
→ 3 à 5 salariés	31 ans	
→ 6 salariés et plus	34,5 ans	

Selon l'ancienneté des salariés

6 ans

Ancienneté moyenne des salariés

Selon les familles d'activités

Fleuristes	6,5 ans
Animaliers	4,5 ans
Services aux animaux familiaux	5 ans

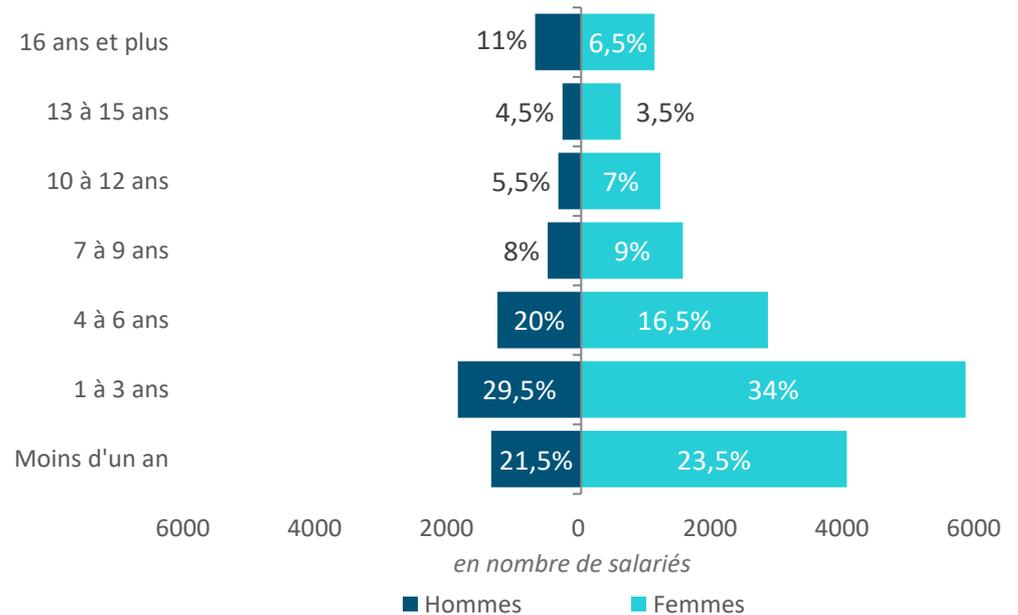
Répartition des salariés selon leur ancienneté



Moyenne : 6 ans



Moyenne : 5,5 ans



Selon l'ancienneté des salariés

Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises

→ 1 à 2 salariés	6 ans	} ENSEMBLE 6,5 ans
→ 3 à 5 salariés	6,5 ans	
→ 6 salariés et plus	8 ans	

Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises

→ 1 salarié	3,5 ans	} ENSEMBLE 4,5 ans
→ 2 à 9 salariés	4 ans	
→ 10 salariés et plus	5 ans	

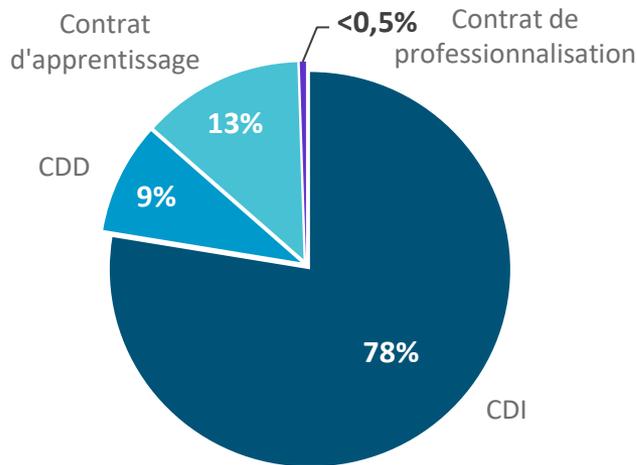
Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises

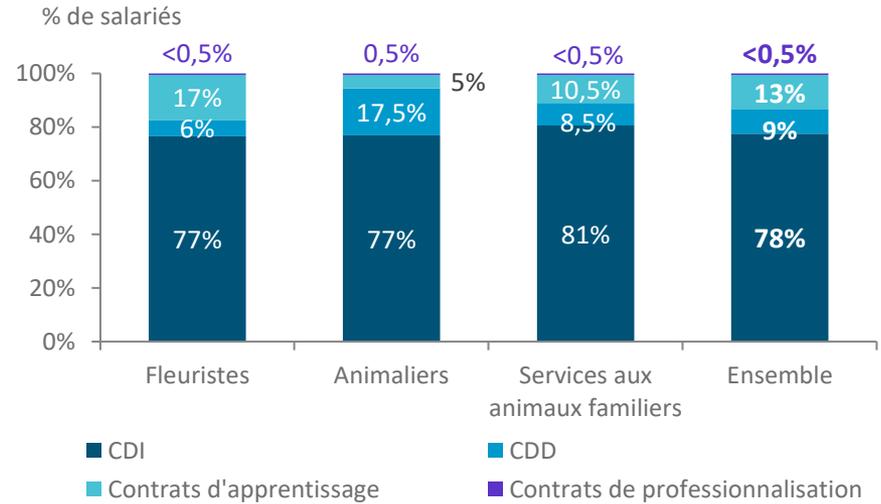
→ 1 à 2 salariés	4 ans	} ENSEMBLE 5 ans
→ 3 à 5 salariés	5 ans	
→ 6 salariés et plus	5,5 ans	

Selon la nature du contrat de travail des salariés

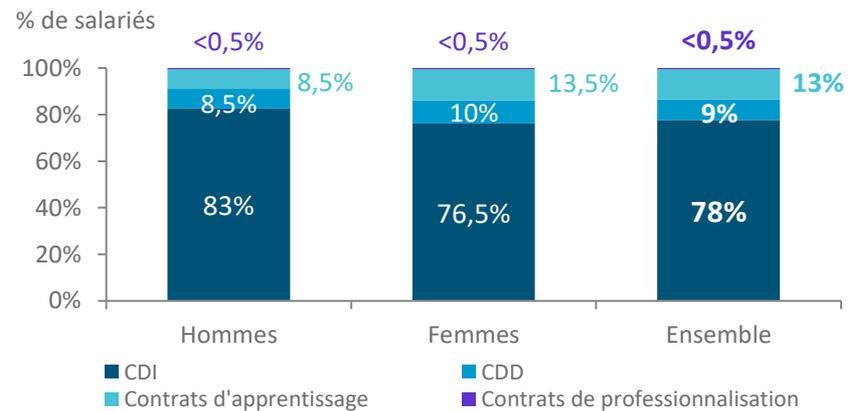
Répartition des salariés selon la nature des contrats de travail au 31/12/2020



Détail selon les familles d'activités



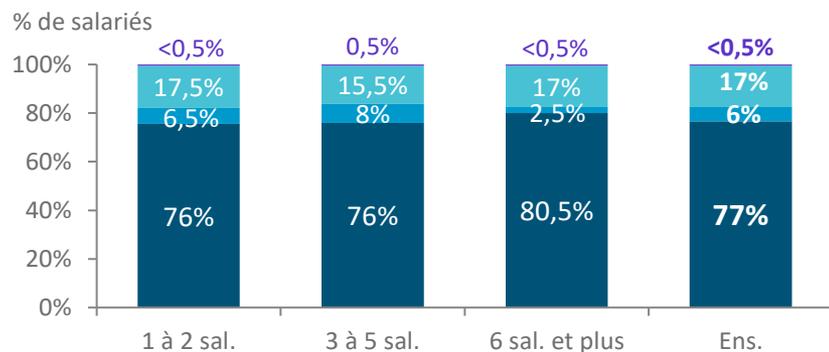
Détail selon le sexe des salariés



Selon la nature du contrat de travail des salariés

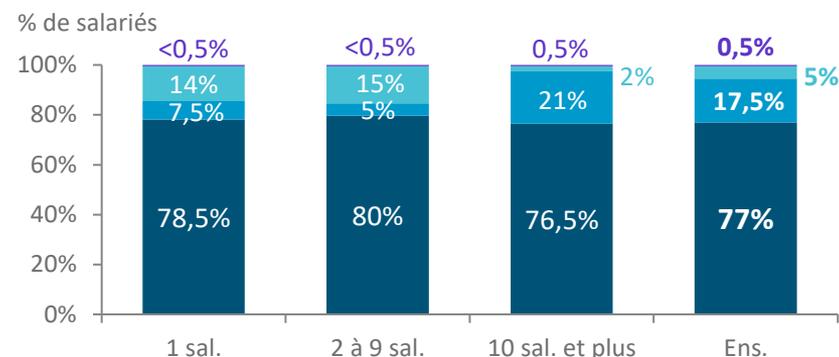
Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises



Zoom Animaliers

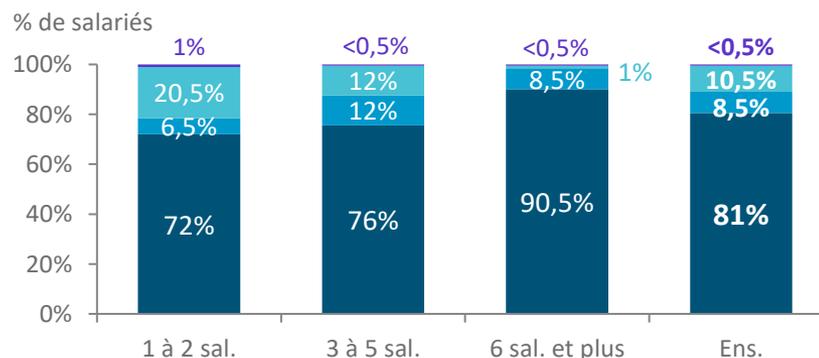
Détail selon la taille des entreprises



Zoom Services aux animaux familiers

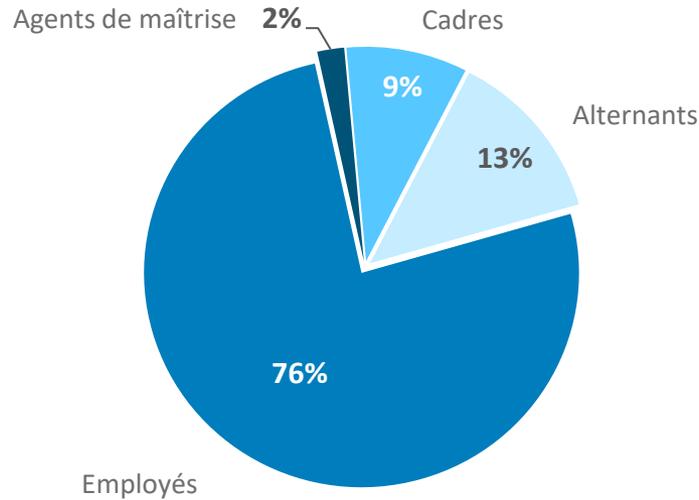
Détail selon la taille des entreprises

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- CDD
- CDI

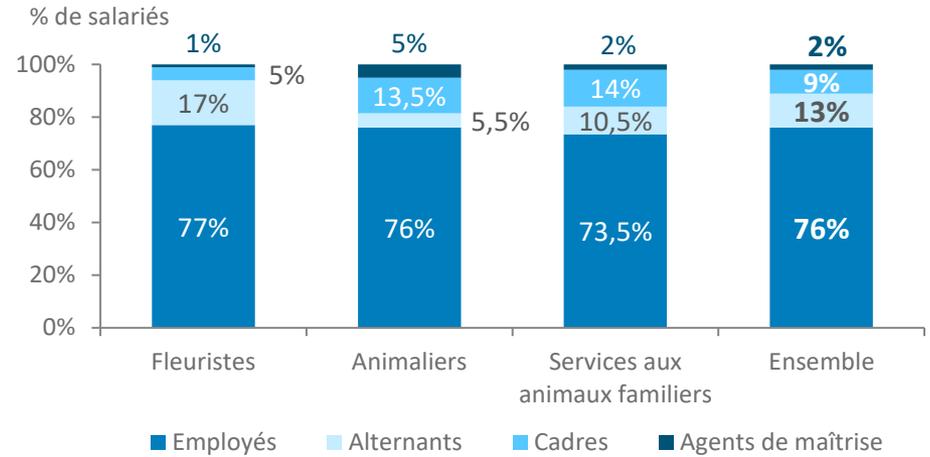


Selon le statut des salariés

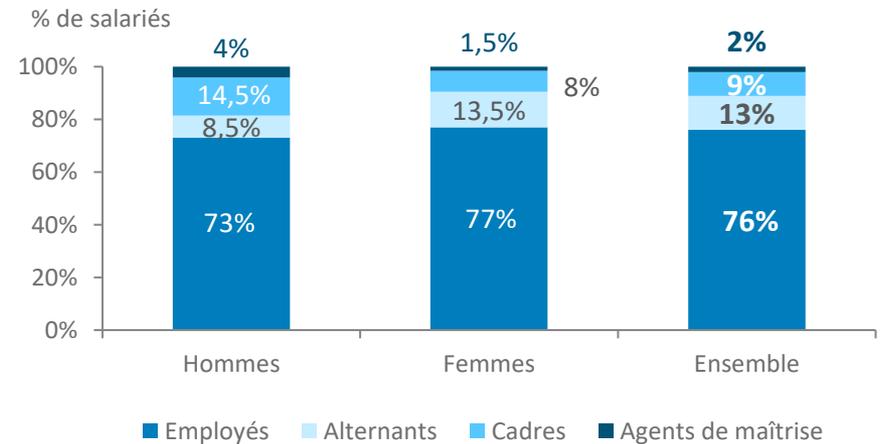
Répartition des salariés selon leur statut au 31/12/2020



Détail selon les familles d'activités



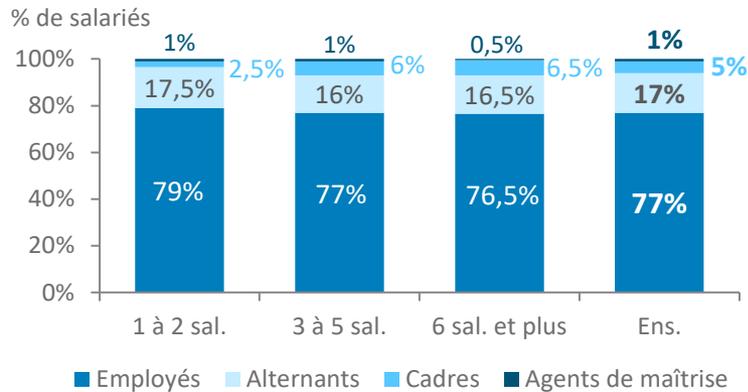
Détail selon le sexe des salariés



Selon le statut des salariés

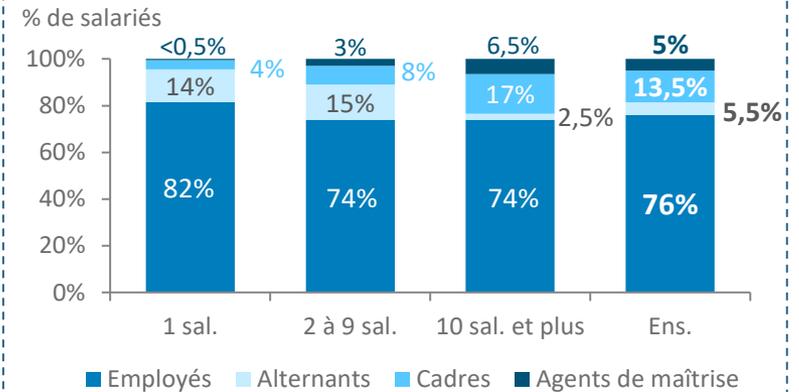
Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises



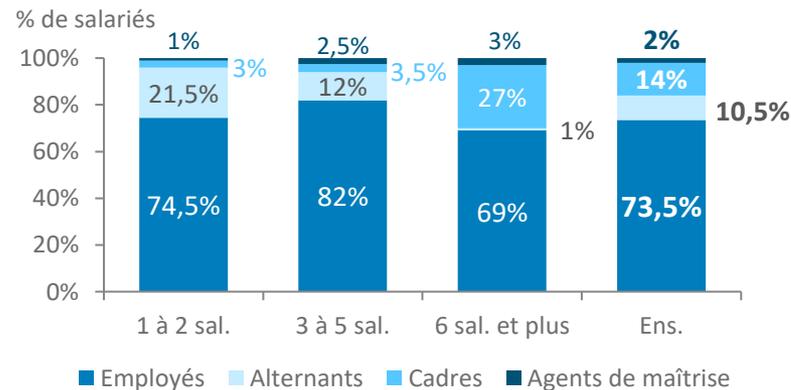
Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises



Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises

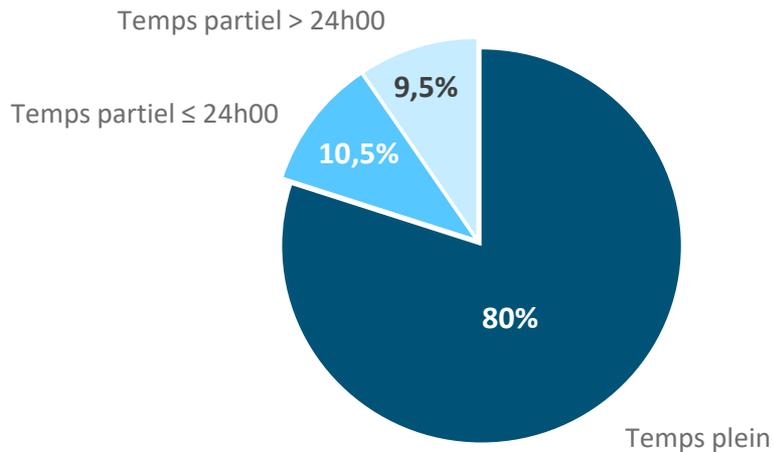


Selon la durée de travail des salariés

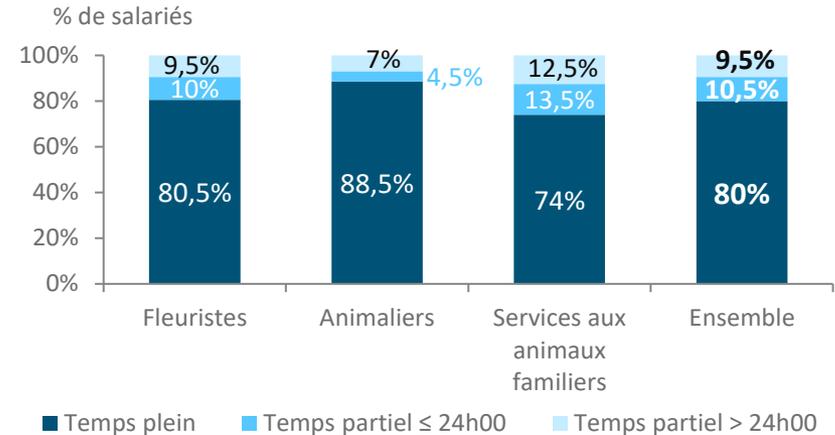
En 2020, 80 % des salariés sont à temps plein. Le travail à temps partiel concerne 20 % des salariés de la branche, soit 9,5 % effectuant plus de 24h et 10,5 % moins de 24h par semaine.

Le temps partiel est plus répandu dans les Services aux animaux familiaux que dans les autres activités. Les femmes sont également davantage concernées par le temps partiel (22 % d'entre elles contre 14 % pour les hommes).

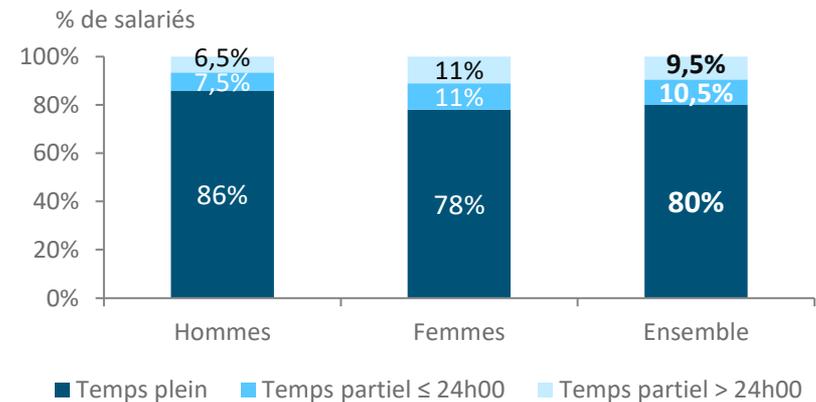
Répartition des salariés selon la durée du travail au 31/12/2020



Détail selon les familles d'activités



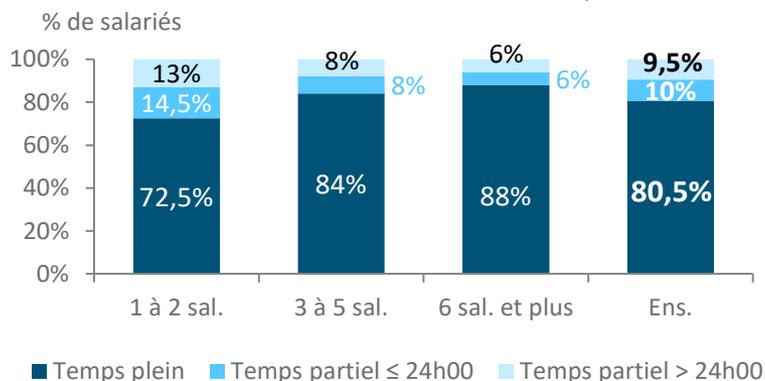
Détail selon le sexe des salariés



Selon la durée de travail des salariés

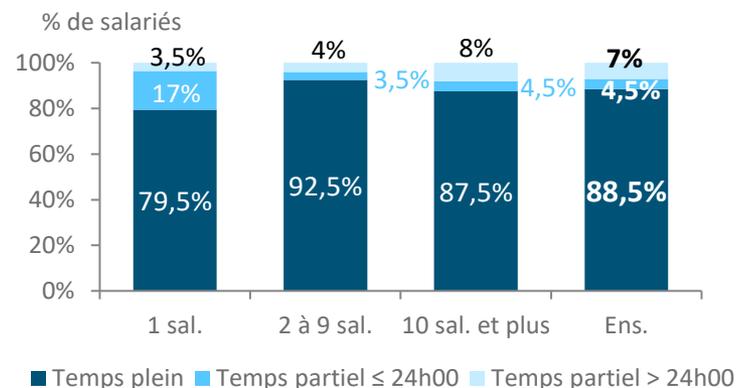
Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises



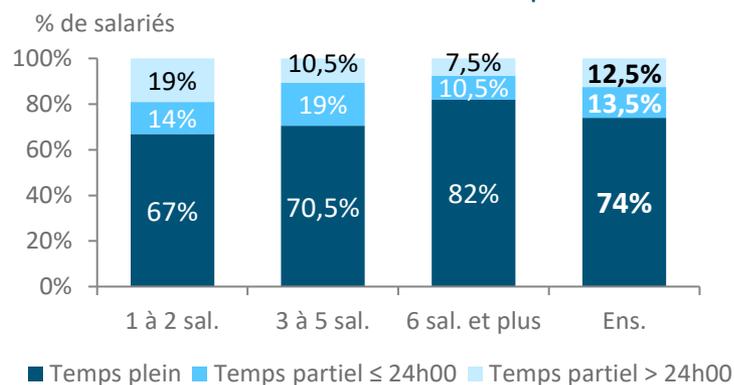
Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises



Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises



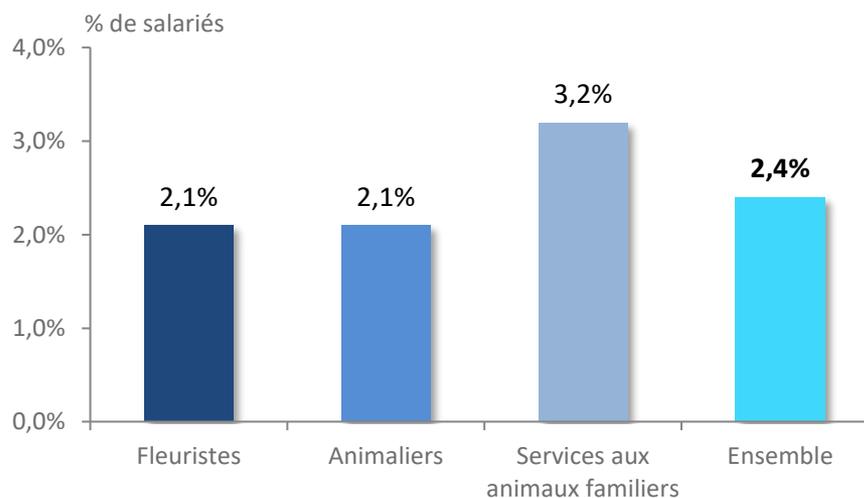
Salariés en situation de handicap

Au 31 décembre 2020, la part de salariés en situation de handicap atteint 2,4 % dans les entreprises de la branche. Cette proportion est plus importante dans les Services aux animaux familiers (3,2 %).

2,4 % des salariés

Salariés en situation de handicap présents au 31 décembre 2020
(2018 : 1,9 % 2019 : 2,2 %)

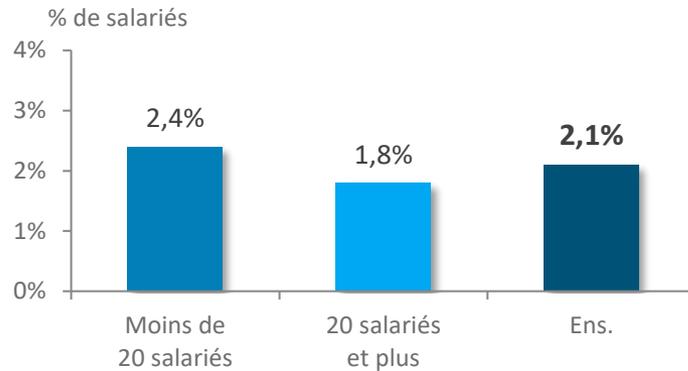
Détail selon les familles d'activités



Salariés en situation de handicap

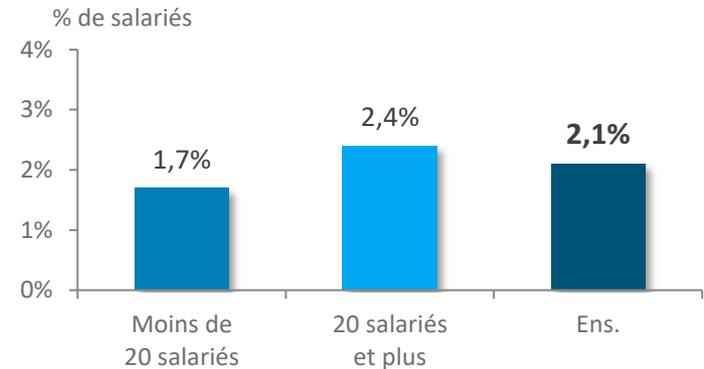
Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises



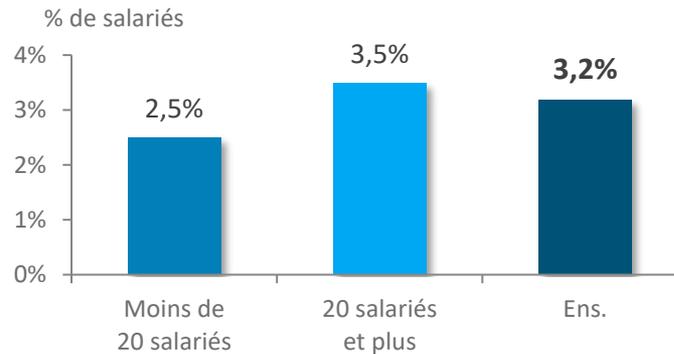
Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises



Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises



En 2020, la branche enregistre un taux d'embauche de 33,5 % contre un taux de départ de 38,5 %. Le solde est donc négatif, avec un fléchissement de 3 % par rapport à 2019.

Taux d'embauche en 2020 ⁽¹⁾

33,5 %

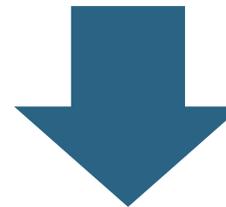
soit 7 900 contrats



Taux de départ en 2020 ⁽²⁾

38,5 %

soit 8 600 contrats



Solde embauches-départs en 2020 :

diminution de **3 %** entre 2019 et 2020

⁽¹⁾ nombre d'embauches en 2020 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2020

⁽²⁾ nombre de départs en 2020 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2020

Les mouvements de personnel sont proportionnellement plus importants chez les Animaliers. A l'inverse, les Fleuristes enregistrent les taux d'embauche et de départ les plus faibles.

Concernant le solde, la diminution de 3 % constatée au global dans la branche est la conséquence de la chute de 7,5 % des effectifs chez les Fleuristes. Il s'agit en effet de la seule activité présentant un solde négatif.

Détail des taux d'embauche⁽¹⁾ et de départ⁽²⁾ selon les familles d'activités

	Les Fleuristes	Les Animaliers	Les Services aux animaux	Ensemble
Taux d'embauche ⁽¹⁾	24,5 %	62 %	31,5 %	33,5 %
Taux de départ ⁽²⁾	32 %	54 %	27 %	36,5 %
<i>Solde 2020/2019</i>	- 7,5 %	+ 8 %	+ 4,5 %	- 3 %

⁽¹⁾ nombre d'embauches en 2020 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2020

⁽²⁾ nombre de départs en 2020 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2020

Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises

	1 à 2 salariés	3 à 5 salariés	6 salariés et plus	Ensemble
Taux d'embauche ⁽¹⁾	21 %	18 %	35 %	24,5 %
Taux de départ ⁽²⁾	21 %	27 %	49 %	32 %
<i>Solde</i>	<i>0 %</i>	<i>- 9 %</i>	<i>- 14 %</i>	<i>- 7,5 %</i>

Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises

	1 salarié	2 à 9 salariés	10 salariés et plus	Ensemble
Taux d'embauche ⁽¹⁾	33 %	36 %	70 %	62 %
Taux de départ ⁽²⁾	33 %	41 %	58 %	54 %
<i>Solde</i>	<i>0 %</i>	<i>+ 5 %</i>	<i>+ 12 %</i>	<i>+ 8 %</i>

Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises

	1 à 2 salariés	3 à 5 salariés	6 salariés et plus	Ensemble
Taux d'embauche ⁽¹⁾	41 %	34 %	22 %	31,5 %
Taux de départ ⁽²⁾	33 %	27 %	22 %	27 %
<i>Solde</i>	<i>+ 8 %</i>	<i>+ 7 %</i>	<i>0 %</i>	<i>+ 4,5 %</i>

⁽¹⁾ nombre d'embauches en 2020 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2020

⁽²⁾ nombre de départs en 2020 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2020

Selon le sexe des salariés

Au cours de l'année 2020, les embauches effectuées ont concerné 27,5 % d'hommes et 72,5 % de femmes. La proportion de femmes embauchées est nettement plus importante chez les fleuristes.

Répartition des embauches selon le sexe des salariés

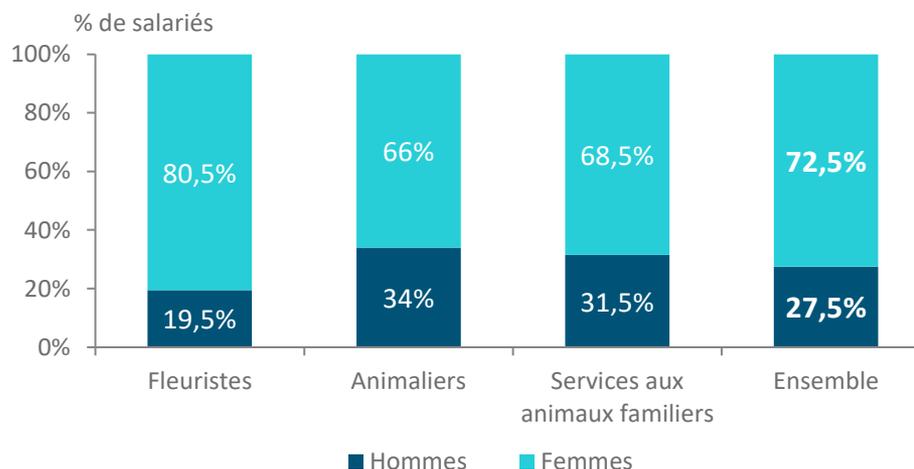


27,5 %



72,5 %

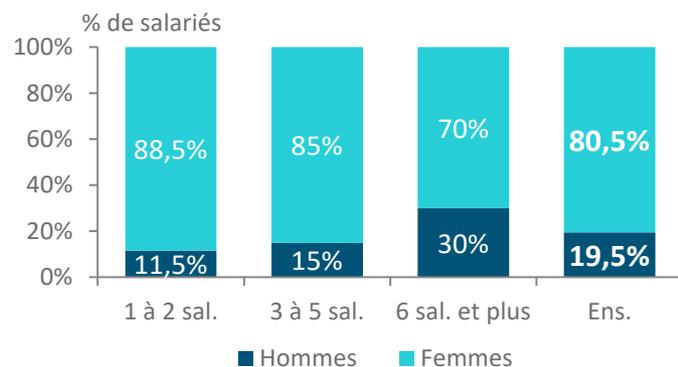
Détail selon les familles d'activités



Selon le sexe des salariés

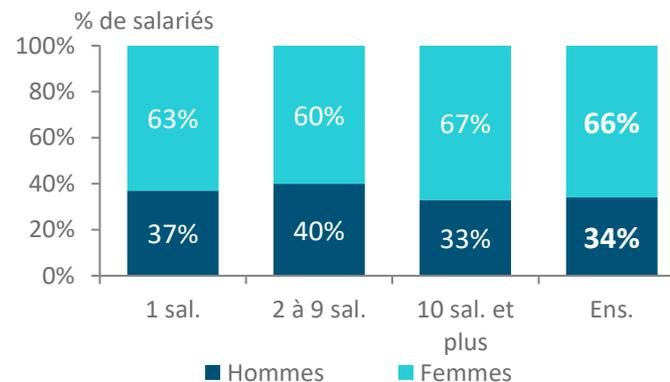
Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises



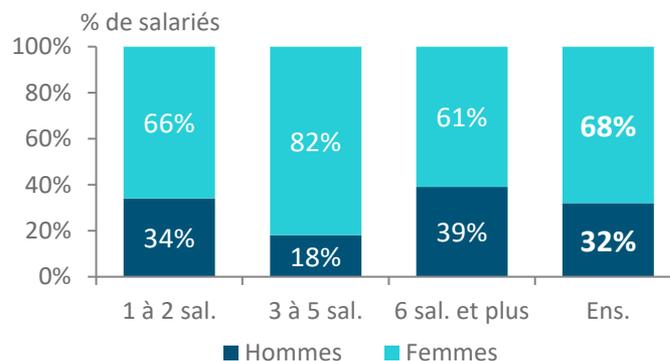
Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises



Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises



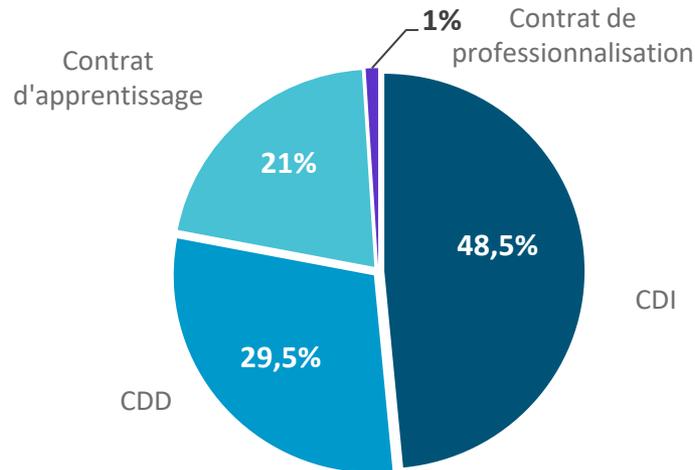
Selon la nature des contrats de travail des salariés

Près de la moitié des contrats signés au cours de l'année 2020 sont des CDI (48,5 %). Les CDD représentent près de 30 % des embauches, et 21 % pour les contrats d'apprentissage.

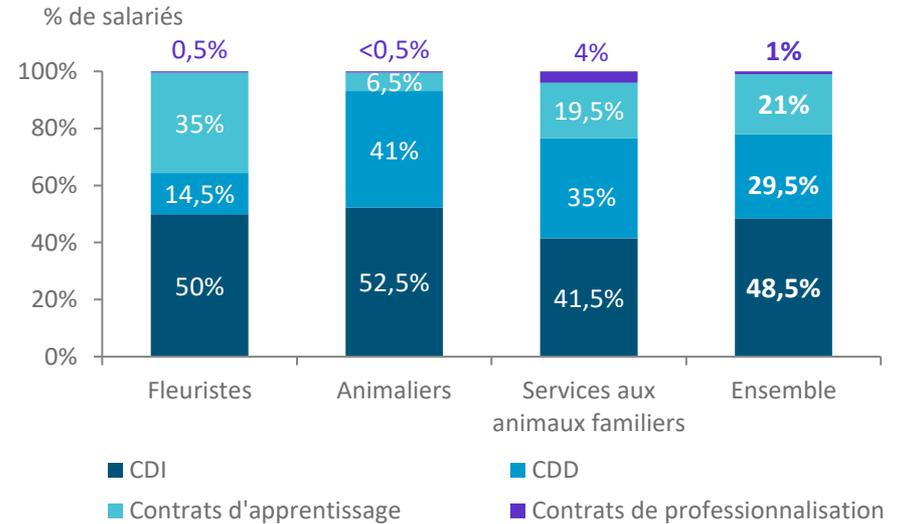
La part de CDD est nettement plus importante chez les Animaliers (41 % contre 15 % pour les Fleuristes et 35 % pour les Services aux animaux familiers).

Les hommes sont en proportion légèrement plus nombreux à signer un CDI à l'embauche que les femmes (51 % vs. 48 %).

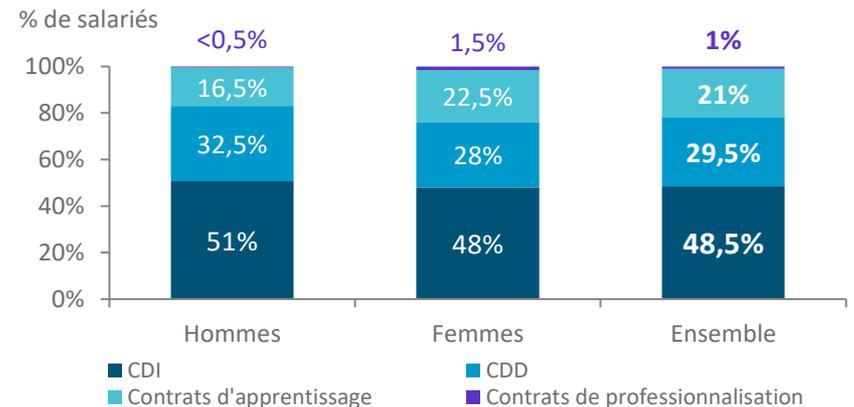
Répartition des embauches selon la nature des contrats de travail des salariés



Détail selon les familles d'activités



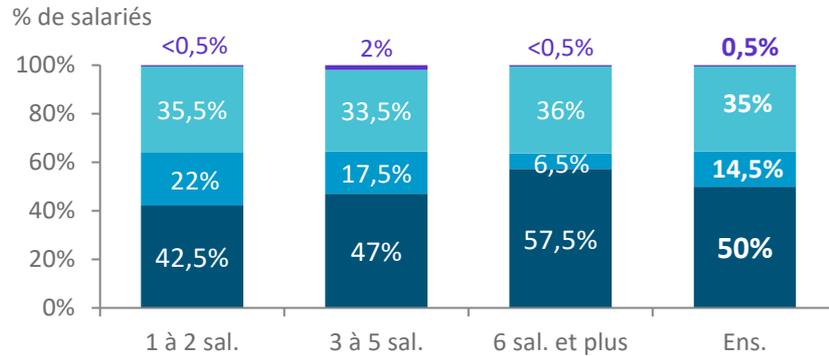
Détail selon le sexe des salariés



Selon la nature des contrats de travail des salariés

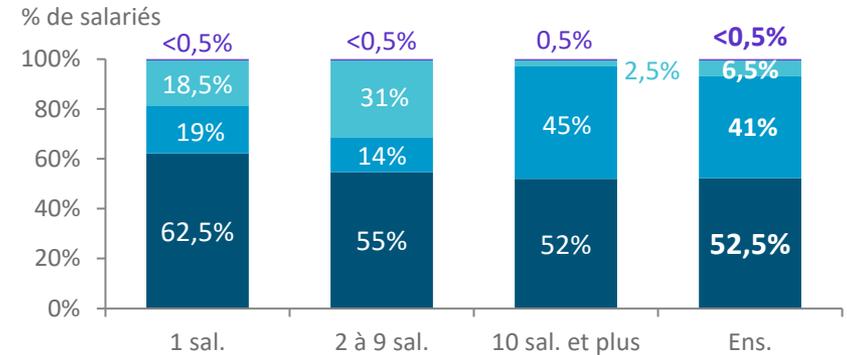
Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises



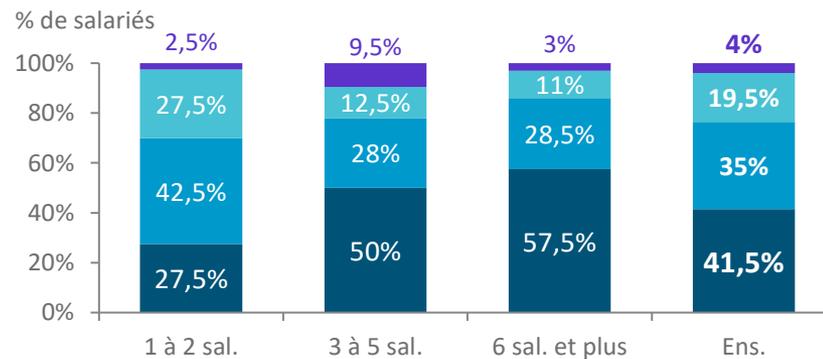
Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises



Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises



En 2020, 23 % des entreprises déclarent avoir rencontré des difficultés de recrutement.

Les difficultés ont particulièrement été rencontrées par les Fleuristes (28 % des entreprises) suivis par les Animaliers (26 %). Les Services aux animaux familiers sont moins concernés, avec seulement 12 % des entreprises ayant rencontré des difficultés en 2020.

23 % d'entreprises

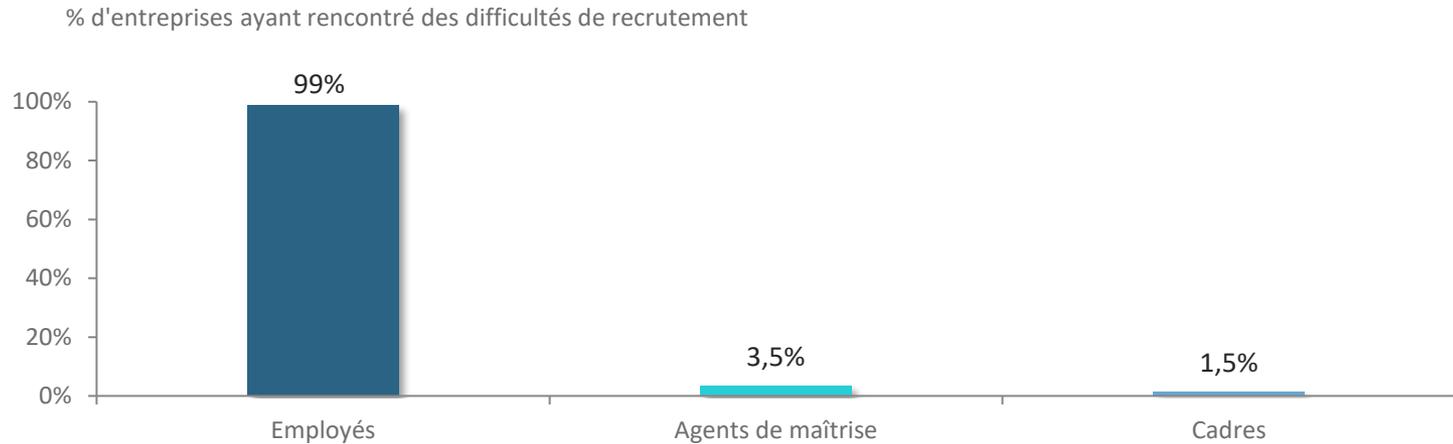
Part d'entreprises ayant rencontré
des difficultés de recrutement en 2020

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	28 %
Animaliers	26 %
Services aux animaux familiers	12 %
Ensemble	23 %

Les difficultés de recrutement sont principalement concentrées sur un poste : les employés, 99 % des entreprises ayant mentionné des difficultés.

Difficultés de recrutement selon le statut



Zoom Fleuristes

Détail selon le statut

Employés	98,5 %
Agents de maîtrise	3,5 %
Cadres	1,5 %

Zoom Animaliers

Détail selon le statut

Employés	100 %
Agents de maîtrise	5 %
Cadres	2,5 %

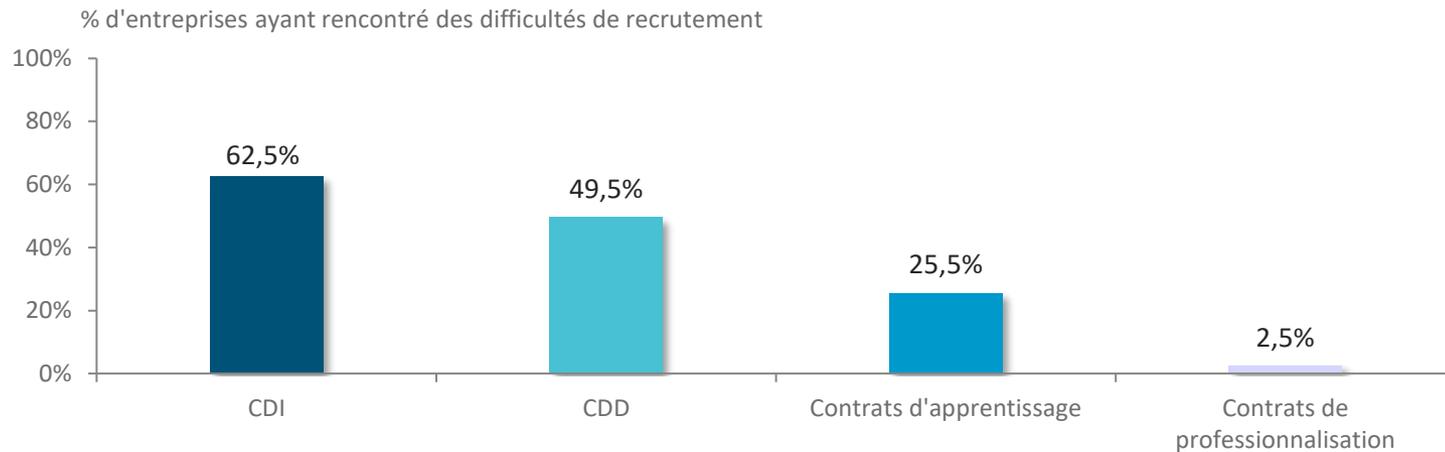
Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon le statut

Employés	100 %
Agents de maîtrise	-
Cadres	-

Plus de 60 % des entreprises ont rencontré des difficultés pour des embauches en CDI, près de la moitié pour des CDD et plus d'un quart pour des contrats d'apprentissage. Les difficultés d'embauche en CDD sont particulièrement prononcées chez les Fleuristes (53 % des entreprises).

Difficultés de recrutement selon le contrat



Zoom Fleuristes

Détail selon le contrat

CDI	62 %
CDD	53 %
Contrat d'apprentissage	27 %
Contrat de professionnalisation	3 %

Zoom Animaliers

Détail selon le contrat

CDI	66 %
CDD	32 %
Contrat d'apprentissage	20 %
Contrat de professionnalisation	< 0,5 %

Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon le contrat

CDI	44 %
CDD	38 %
Contrat d'apprentissage	28 %
Contrat de professionnalisation	3,5 %

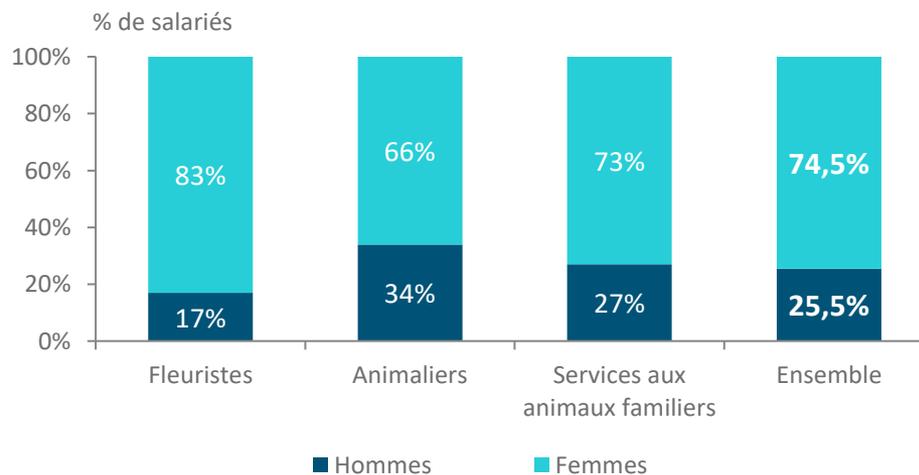
Selon le sexe des salariés

Parmi les départs au cours de l'année 2020, 25,5 % sont des hommes et 74,5 % des femmes.
Comme pour les embauches, la proportion de femmes parmi les départs est plus importante chez les Fleuristes.

Répartition des départs selon le sexe des salariés



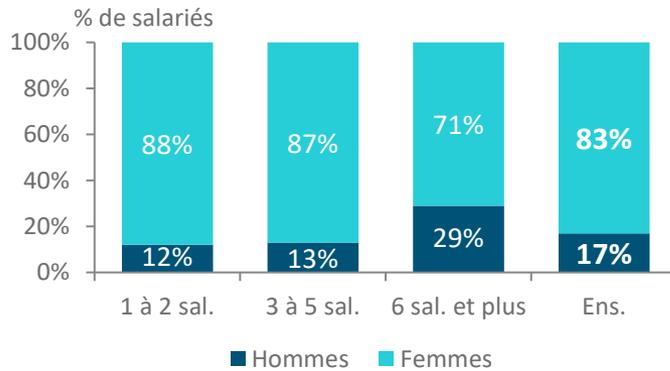
Détail selon les familles d'activités



Selon le sexe des salariés

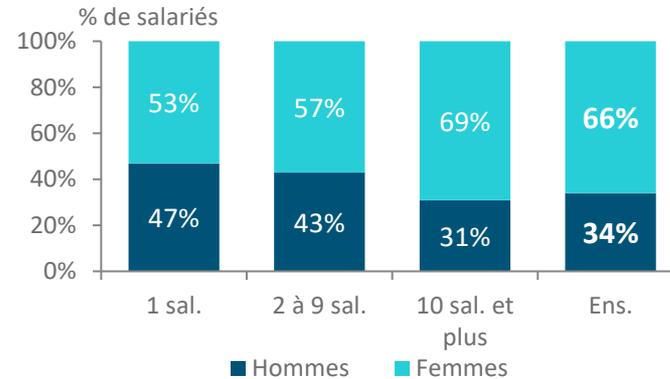
Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises



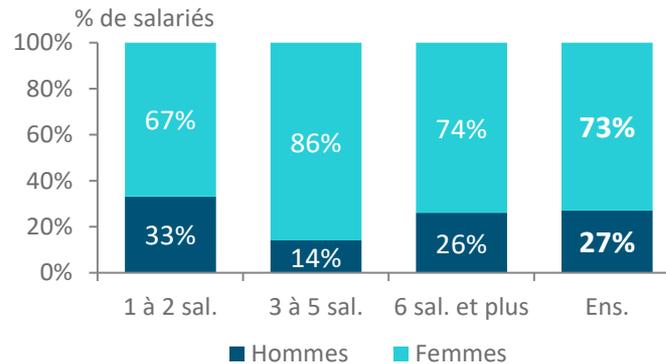
Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises



Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises



Selon le motif

Répartition des départs selon le motif

	2020
Démission	22 %
Fin de CDD (y compris apprentissages et contrats de professionnalisation)	44,5 %
Rupture conventionnelle	15,5 %
Licenciement pour abandon de poste	2,5 %
Licenciement économique	2,5 %
Licenciement pour autre motif	3 %
Départ en retraite	2 %
Autres*	8 %
Ensemble	100 %

* fin de période d'essai, mutation, décès, ...

Selon le motif

Répartition des motifs de départ selon les familles d'activités

	Les Fleuristes	Les Animaliers	Les Services aux animaux familiers	Ensemble
Démission	23 %	13,5 %	17,5 %	22 %
Fin de CDD <i>(y compris apprentissages et contrats de professionnalisation)</i>	38 %	71 %	56,5 %	44,5 %
Rupture conventionnelle	18 %	6 %	18 %	15,5 %
Licenciement pour abandon de poste	3,5 %	1,5 %	0,5 %	2,5 %
Licenciement économique	5 %	< 0,5 %	2 %	2,5 %
Licenciement pour autre motif	2,5 %	5 %	4 %	3 %
Départ en retraite	4 %	< 0,5 %	1 %	2 %
Autres*	6 %	3 %	0,5 %	8 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

* fin de période d'essai, mutation, décès, ...

Les promotions

En 2020, 9,5 % des salariés ont été promus dans une catégorie supérieure. Cette proportion est nettement plus faible chez les Fleuristes (6,5 %) que dans les Services aux animaux familiers (12,5 %) ou chez les Animaliers (13,5 %).

9,5 % de salariés

Nombre de salariés ayant bénéficié d'une promotion
(changement de coefficient et promotion du statut)

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	6,5 %
Animaliers	13,5 %
Services aux animaux familiers	12,5 %
Ensemble	9,5 %

Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises

1 à 2 salariés	7,5 %	} ENSEMBLE 6,5 %
3 à 5 salariés	7,5 %	
6 salariés et plus	4 %	

Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises

1 salarié	6,5 %	} ENSEMBLE 13,5 %
2 à 9 salariés	13 %	
10 salariés et plus	14 %	

Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises

1 à 2 salariés	8,5 %	} ENSEMBLE 12,5 %
3 à 5 salariés	13 %	
6 salariés et plus	11 %	

Les promotions

Les promotions en 2020 concernent 20 % d'hommes et 80 % de femmes. Les hommes sont donc sous-représentés par rapport à leur poids dans le total des effectifs salariés, qui est de 27 %.

La part de femmes parmi les promotions est très supérieure chez les Fleuristes (94 %). Il faut cependant tenir compte de la surreprésentation des salariées femmes dans cette profession (elles représentent 91 % des effectifs).

Répartition des départs selon le sexe des salariés

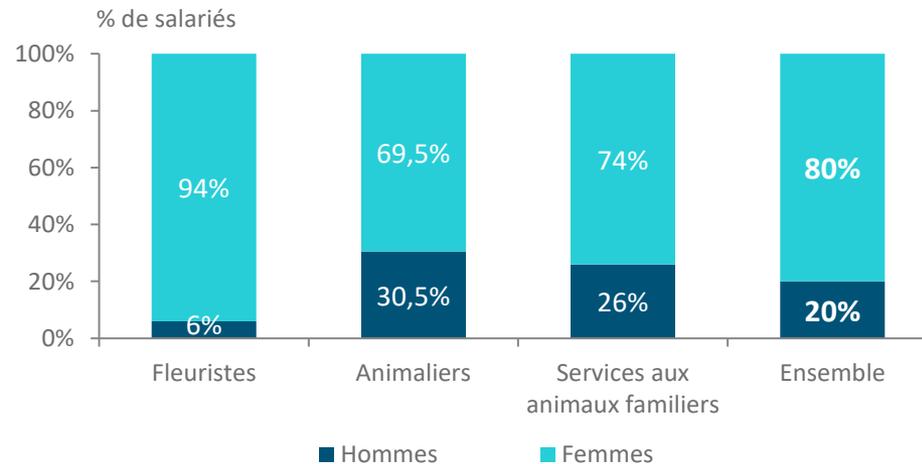


20 %



80 %

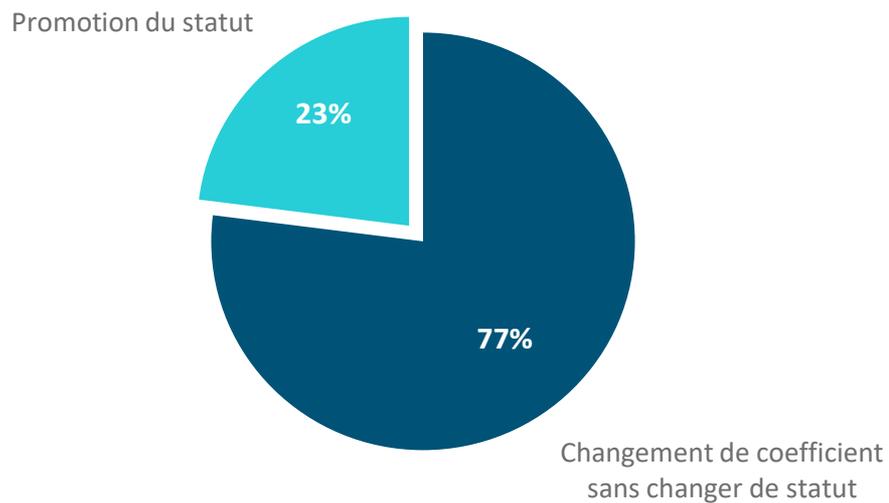
Détail selon les familles d'activités



Les promotions

Parmi les salariés promus, plus des trois quarts ont vu leur coefficient modifié sans que cela ne corresponde à un changement de statut.

Répartition des promotions
selon la nature de la promotion



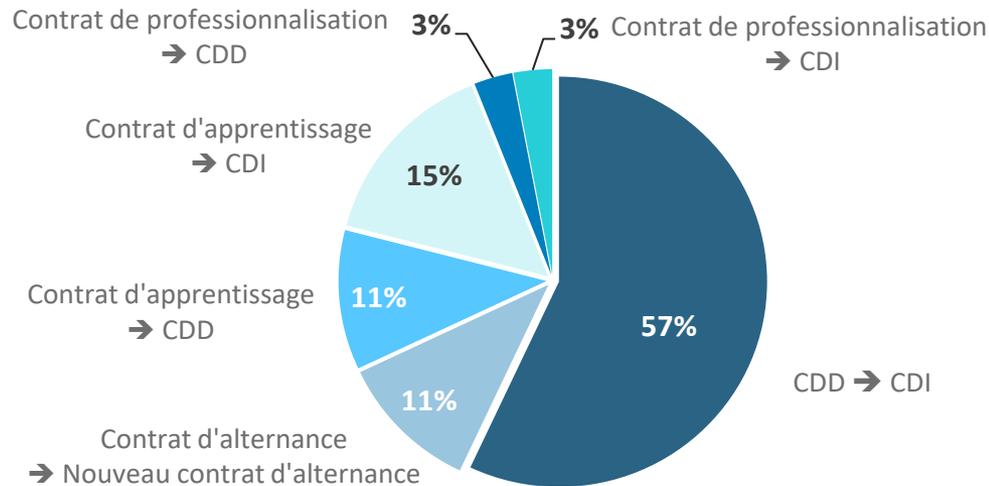
Les transformations de contrats

5,5 % des salariés ont été concernés par une transformation de contrat en 2020. Le passage d'un CDD vers un CDI représentait 57 % de ces transformations.

5,5 % de salariés

Proportion de salariés concernés par une transformation de contrat

Répartition des transformations de contrats



Partie 3. Conditions de travail et formation

Exercice 2020

Entreprises employant au moins un salarié au 31 décembre

En 2020, 40 % des entreprises ont eu recours aux heures supplémentaires, et 34,5 % des salariés à temps plein étaient concernés. La part d'entreprises ayant recours aux heures supplémentaires varie fortement selon les activités, de 27,5 % pour les Services aux animaux familiers à 46 % pour les Fleuristes.

40 % des entreprises

Part d'entreprises ayant eu recours aux heures supplémentaires en 2020

34,5 % des salariés à temps plein

Part des salariés à temps plein ayant effectué des heures supplémentaires

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	46 %
Animaliers	35 %
Services aux animaux familiers	27,5 %
Ensemble	40 %

23h00 par an

Nombre d'heures supplémentaires effectuées en moyenne en 2020 par salarié concerné

En 2020, 16 % des entreprises ont eu recours aux heures complémentaires, une part moins importante que pour les heures supplémentaires (40 %). Les Fleuristes (17 % des entreprises) et les Services aux animaux familiaux (15 %) y ont davantage recours que les Animaliers (7,5 %).

16 % des entreprises

Part d'entreprises ayant eu recours aux heures complémentaires en 2020

13 % des salariés à temps partiel

Part des salariés à temps partiel ayant effectué des heures complémentaires

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	17 %
Animaliers	7,5 %
Services aux animaux familiaux	15 %
Ensemble	16 %

16h00 par an

Nombre d'heures complémentaires effectuées en moyenne en 2020 par salarié concerné

73 % des entreprises
Part d'entreprises habituellement ouvertes le
dimanche

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	87 %
Animaliers	52 %
Services aux animaux familiers	63 %
Ensemble	73 %

En 2020, 13,5 % des entreprises ont formé au moins un de leurs salariés. Quelle que soit l'activité, c'est dans la strate des plus grandes structures que l'on retrouve la proportion la plus élevée d'entreprises où au moins un des salariés a été formé (63 % des Animaliers de 10 salariés et plus par exemple).

13,5 % des entreprises

Part d'entreprises où au moins un salarié a suivi une action de formation

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	15 %
Animaliers	17,5 %
Services aux animaux familiers	10 %
Ensemble	13,5 %

Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises

1 à 2 salariés	16 %	} ENSEMBLE 15 %
3 à 5 salariés	13 %	
6 salariés et plus	27 %	

Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises

1 salarié	6 %	} ENSEMBLE 17,5 %
2 à 9 salariés	20 %	
10 salariés et plus	63 %	

Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises

1 à 2 salariés	7 %	} ENSEMBLE 10 %
3 à 5 salariés	20 %	
6 salariés et plus	32 %	

15 % des salariés ont suivi au moins une action de formation en 2020. Le niveau varie fortement en fonction des activités, avec 7,5 % des salariés formés dans les Services aux animaux familiers, 9,5 % chez les fleuristes, et 39 % chez les Animaliers.

15 % des salariés

Part des salariés ayant suivi au moins une action de formation

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	9,5 %
Animaliers	39 %
Services aux animaux familiers	7,5 %
Ensemble	15 %

Zoom Fleuristes

Détail selon la taille des entreprises

1 à 2 salariés	13,5 %	} ENSEMBLE 9,5 %
3 à 5 salariés	7,5 %	
6 salariés et plus	7 %	

Zoom Animaliers

Détail selon la taille des entreprises

1 salarié	7,5 %	} ENSEMBLE 39 %
2 à 9 salariés	14 %	
10 salariés et plus	46,5 %	

Zoom Services aux animaux familiers

Détail selon la taille des entreprises

1 à 2 salariés	5,5 %	} ENSEMBLE 7,5 %
3 à 5 salariés	16 %	
6 salariés et plus	5 %	

Selon le sexe des salariés

Parmi les salariés formés en 2020, 20 % sont des hommes et 80 % des femmes.

Les hommes sont donc sous-représentés dans les formations, puisqu'ils constituent 27 % du total des effectifs salariés. Cette sous-représentation s'observe chez les Fleuristes et les Animaliers, mais pas dans les Services aux animaux familiers

Répartition des salariés formés selon le sexe

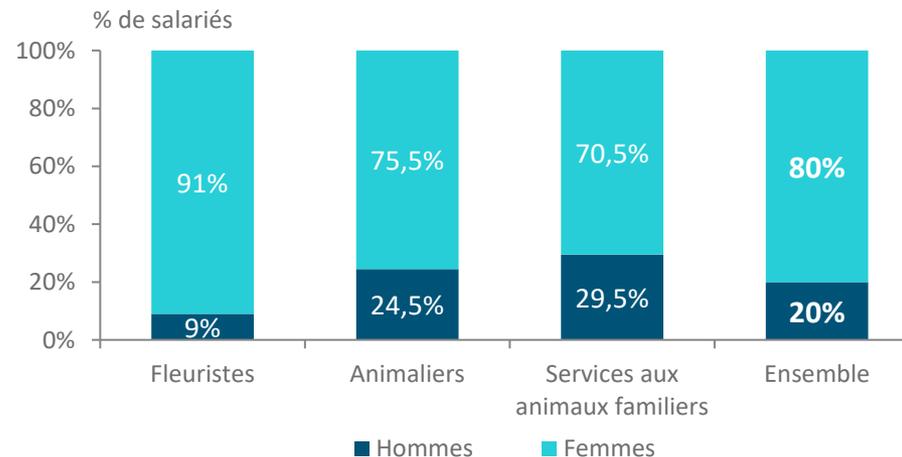


20 %



80 %

Détail selon les familles d'activités



Au cours de l'année 2020, les salariés formés ont suivi en moyenne 18h30 de formation. Ce temps moyen était le plus élevé dans les Services aux animaux familiers (32h), suivis par les Fleuristes (29h), puis les Animaliers (9h).

18h30 par salarié formé

Nombre moyen d'heures de formation
par salarié formé

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	29h00
Animaliers	9h00
Services aux animaux familiers	32h00
Ensemble	18h30

Répartition des salariés formés selon les types de formation

Formation développement des connaissances (formation théorique)	58,5 %
Formation développement des compétences (formation pratique)	37,5 %
Formation qualifiante ou certifiante	4 %
VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)	< 0,5 %
Ensemble	100 %

Détail selon les familles d'activités

	Les Fleuristes	Les Animaliers	Les Services aux animaux familiers	Ensemble
Formation développement des connaissances (formation théorique)	31,5 %	73 %	69,5 %	58,5 %
Formation développement des compétences (formation pratique)	66 %	26 %	8 %	37,5 %
Formation qualifiante ou certifiante	2 %	1 %	22,5 %	4 %
VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)	0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

12,5 % des dirigeants non salariés

Part des dirigeants non salariés ayant suivi au moins une action de formation

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	11 %
Animaliers	9,5 %
Services aux animaux familiers	16,5 %
Ensemble	12,5 %



18,5 %



81,5 %

25h00 par dirigeant non salarié formé

Nombre moyen d'heures

Détail selon les familles d'activités

Fleuristes	12h00
Animaliers	29h00
Services aux animaux familiers	29h00
Ensemble	25h00



27h00 par dirigeant non salarié



23h00 par dirigeante non salariée

Partie 4. Rémunérations

Exercice 2020

Entreprises employant au moins un salarié au 31 décembre

486 millions d'euros

Montant de la masse salariale brute
en 2020*

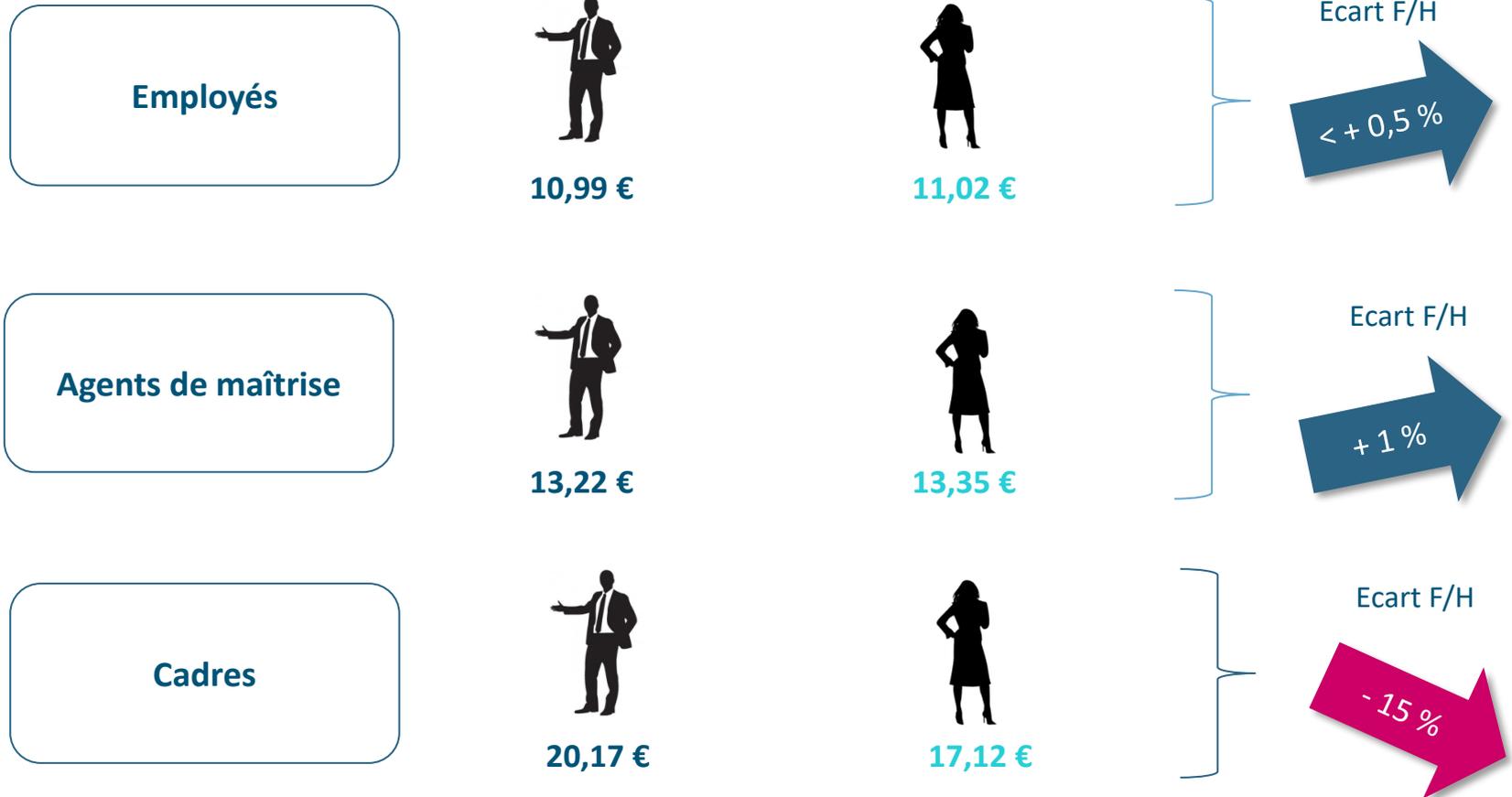
* Le cumul des rémunérations brutes des salariés hors cotisations patronales – base DADS

Ensemble

Les taux horaires bruts de base [décembre 2020]
(tous salariés hors contrats en alternance)

	Taux horaire brut de base
Employés	11,01 €
Agents de maîtrise	13,32 €
Cadres	18,74 €

Les taux horaires bruts de base [décembre 2020]
(tous salariés hors contrats en alternance)



Ensemble

Les rémunérations brutes annuelles totales y compris primes [2020]
(salariés à temps plein)

	Salaires annuels totaux
Employés	22 590 €
Agents de maîtrise	28 003 €
Cadres	40 270 €

Les rémunérations brutes annuelles totales y compris primes [2020]
(salariés à temps plein)



Synthèse 2020

Les Fleuristes

- **5 150** entreprises en 2020 (- 3,5 % 2020/2018)
- **12 662** salariés au 31 décembre 2020 (- 9 % 2020/2018)
 - 16,5 % sont des hommes et 83,5 % des femmes
 - L'âge moyen est de 34,5 ans
 - L'ancienneté moyenne est de 6,5 ans
 - 77 % sont en CDI, 6 % en CDD, 17 % en contrat d'apprentissage, < 0,5 % en contrat de professionnalisation
 - 77 % sont employés, 1 % agents de maîtrise, 5 % cadres et 17 % alternants
 - 80,5 % sont à temps plein et 19,5 % à temps partiel
 - 2,1 % de salariés handicapés
 - Un taux d'embauche de 24,5 % et un taux de départ de 32 %
 - 9,5 % des salariés ont suivi une action de formation (29h par salarié)

Les Animaliers

- **473** entreprises en 2020
- **4 693** salariés au 31 décembre 2020
 - 35,5 % sont des hommes et 64,5 % des femmes
 - L'âge moyen est de 31 ans
 - L'ancienneté moyenne est de 4,5 ans
 - 77 % sont en CDI, 17,5 % en CDD, 5 % en contrat d'apprentissage, 0,5 % en contrat de professionnalisation
 - 76 % sont employés, 5 % agents de maîtrise, 13,5 % cadres et 5,5 % alternants
 - 88,5 % sont à temps plein et 11,5 % temps partiel
 - 2,1 % de salariés handicapés
 - Un taux d'embauche de 62 % et un taux de départ de 54 %
 - 39 % des salariés ont suivi une action de formation (9h par salarié)

Les Services aux animaux familiers

- **2 581** entreprises en 2020
- **6 150** salariés au 31 décembre 2020
 - **29 %** sont des hommes et **73 %** des femmes
 - L'âge moyen est de **33 ans**
 - L'ancienneté moyenne est de **5 ans**
 - **81 %** en CDI, **8,5 %** en CDD, **10,5 %** en contrat d'apprentissage, **< 0,5 %** en contrat de professionnalisation
 - **73,5 %** sont employés, **2 %** agents de maîtrise, **14 %** cadres et **10,5 %** alternants
 - **74 %** sont à temps plein et **26 %** à temps partiel
 - **3,2 %** de salariés handicapés
 - Un taux d'embauche de **31,5 %** et un taux de départ de **27 %**
 - **7,5 %** des salariés ont suivi une action de formation (**32h** par salarié)